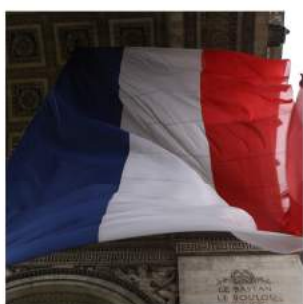




Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



2012
2012

Rapport d'évaluation de la Réserve Militaire

de la Réserve Militaire

Réserviste, civil et militaire à la fois

EDITO



Ce rapport sur l'état de la réserve militaire en 2012, que je suis heureux d'introduire, est à la fois un point d'arrivée et un point de départ.

C'est un point d'arrivée, car treize ans après la parution de la loi de 1999 qui refondait la réserve militaire, et cinq après le précédent Livre blanc et la LPM qui le mettait en application, ce rapport montre tout ce que l'on a su faire mais bien sûr aussi ce qui reste à accomplir.

Ce que l'on a su faire, c'est construire clairement une réserve militaire qui soit le complément indispensable et pour tout dire naturel des forces d'active. Ni réserve de « gros bataillons » à l'ancienne, ni réserve d'experts qui ne seraient appelés que de façon épisodique. C'est au contraire une réserve du quotidien, reconnue pour son professionnalisme, et nécessaire pour les actions qu'elle conduit au bénéfice de tous.

Cet enjeu se doublait d'une autre ambition, qui était d'inscrire cette réserve dans le parcours citoyen. L'idée était d'en faire l'un des ressorts du lien entre la Nation et les forces armées. C'est sans doute à cet égard que la dynamique lancée en 1999 n'a pas complètement abouti. Cela supposait, en effet, de favoriser le recrutement dans le monde civil, de simplifier la gestion administrative des engagements à servir dans la réserve, de donner une visibilité financière et opérationnelle à la fois aux personnels. Autant de sujets sur lesquels le rapport indique que nous pouvons progresser.

Ce constat mitigé concerne avant tout la réserve opérationnelle, dont l'activité, plus immédiatement quantifiable, se prête mieux à une telle analyse. Mais ces atermoiements ont également affecté la réserve citoyenne, dont la richesse et le potentiel sont trop rarement mis à contribution autant que le peuvent et d'ailleurs le désirent ces personnels.

C'est ce qui fait de ce rapport un point de départ. Nous avons la photo d'un bilan, avec ses réussites, ses limites ; il nous faut maintenant en tirer toutes les leçons au moment où nous mettons en œuvre le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Je l'ai dit à chacune des armées, ce Livre blanc est celui de l'ambition et du réalisme, de la sincérité entre nos besoins et nos moyens, de la cohérence entre notre stratégie de défense et notre capacité à la soutenir. Avec lui, nous avons fixé un nouveau cadre conjuguant deux impératifs majeurs : la sauvegarde d'une défense à même de garantir la sécurité de la France et ses responsabilités dans le monde, et le redressement de nos finances publiques, autre enjeu de souveraineté pour notre pays.

La réserve militaire s'inscrit directement dans cette double logique. Elle doit non seulement y trouver toute sa place, mais aussi corriger les inerties du système passé. C'est pourquoi j'ai demandé aux responsables de la réserve d'approfondir les sept ou huit orientations majeures du Livre blanc et de me proposer les objectifs concrets qu'elles appellent, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre.

Cette réflexion portera sur les deux branches de la réserve, opérationnelle et citoyenne, puisque chacune d'entre elle est appelée à se développer selon son dynamisme propre.

La prochaine réunion plénière du conseil supérieur de la réserve militaire, à l'automne, offrira l'occasion de débattre de ces propositions avec les représentants des réservistes.

Les débats et décisions qui découleront de ces travaux constitueront le point de départ que j'évoquais. La réserve militaire n'en sera pas modifiée dans sa nature et dans son rôle premier, réaffirmé par le Livre blanc, mais la clarification des objectifs et de leur calendrier permettra d'atteindre les trois ambitions fondamentales qui lui sont fixées : renforcer la capacité des forces armées, entretenir l'esprit de défense et contribuer au maintien du lien entre la nation et ses armées.

Plus que jamais, nous comptons sur nos réserves. C'est pour cette raison que nous préparons leur avenir.

M. LeDrian

Date de parution

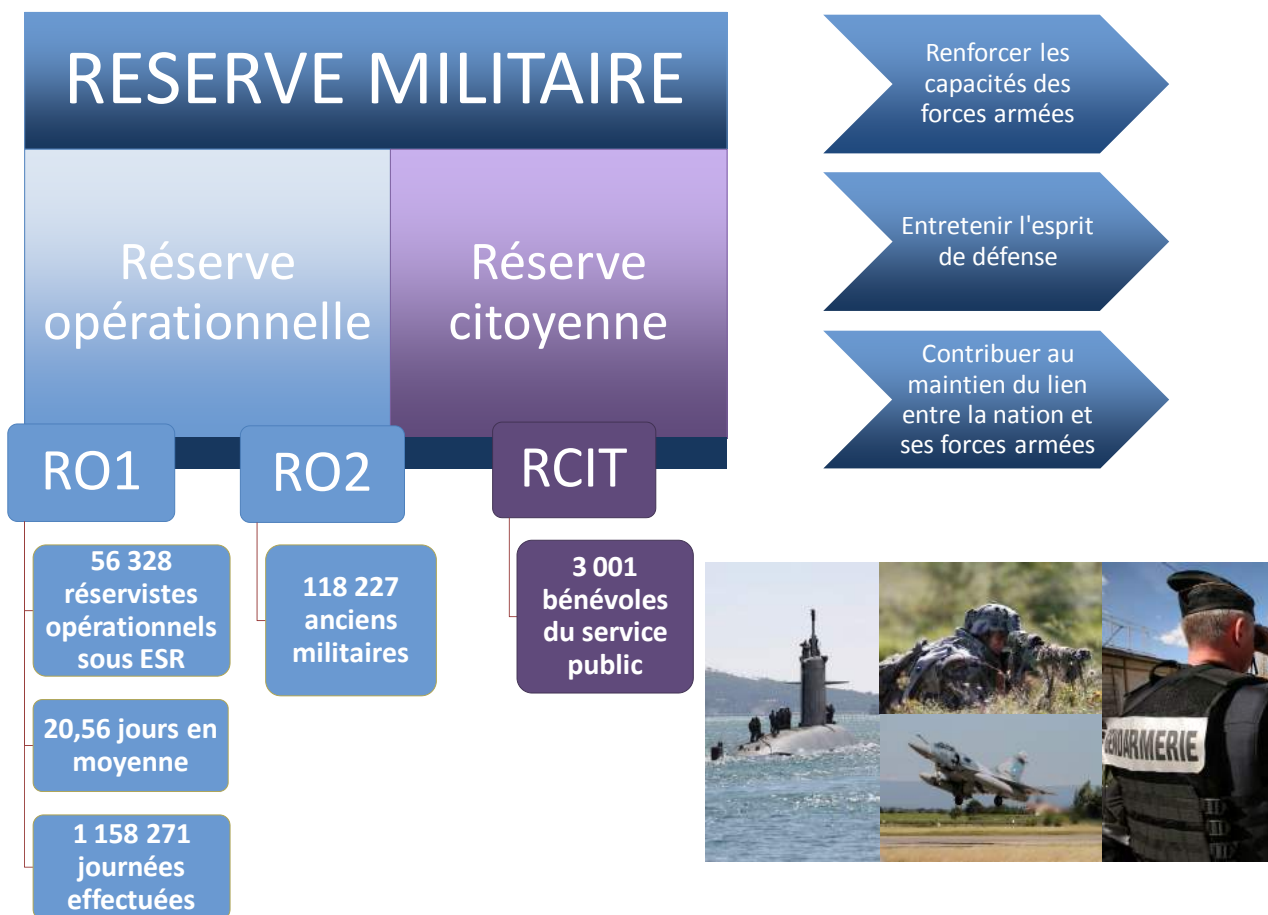
| | |
|---|-----------|
| CHAPITRE 1 : ETAT DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2012 | |
| 1- LA RESERVE OPERATIONNELLE | 7 |
| 1.1- Emploi | 7 |
| 1.2- Ressources Humaines | 10 |
| 2- LA RESERVE CITOYENNE | 16 |
| 3- ANALYSE BUDGETAIRE (MINISTERE DE LA DEFENSE) | 20 |
| 4- LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES | 21 |
| 4.1- Les associations | 21 |
| 4.2- International | 22 |
| CHAPITRE 2 : L'EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE EN 2012 | |
| 1- REFORME DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES | 23 |
| 2- LA PROTECTION SOCIALE DU RESERVISTE | 23 |
| 3- LA COMMUNICATION ET LE RAYONNEMENT | 25 |
| 3.1- Communication | 25 |
| 3.2- La Journée Nationale du Réserviste (JNR) | 26 |
| 4- LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES | 29 |
| 4.1- L'organisation du partenariat | 29 |
| 4.2- Le dispositif légal et conventionnel du partenariat | 29 |
| 4.3- Résultats | 31 |
| 5- LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL | 32 |
| CHAPITRE 3 : CONCLUSION | 33 |
| CHAPITRE 4 : ANNEXES | 34 |



Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



C HAPITRE 1 : ÉTAT DE LA RÉSERVE MILITAIRE EN 2012

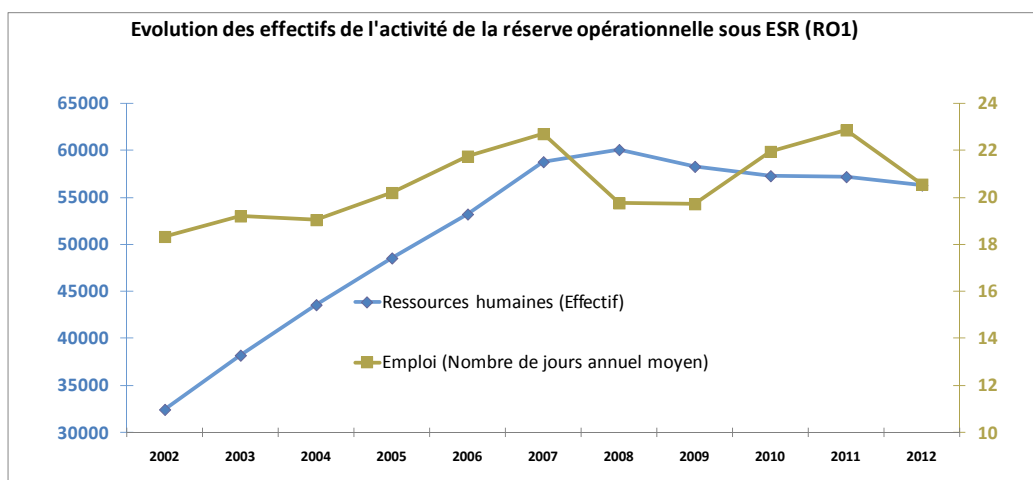


La réserve opérationnelle (RO1) est composée de volontaires, sélectionnés pour leurs compétences et leur disponibilité en fonction des postes disponibles. Ils signent un contrat (engagement à servir dans la réserve ESR) dont la durée qui peut aller de 1 à 5 ans, est fixée par l'autorité militaire selon les besoins et la disponibilité du réserviste. Ils sont totalement intégrés aux unités militaires et remplissent les mêmes missions que leurs camarades d'active ; ils bénéficient, pendant leur période de réserve, du même statut. Le rôle de cette réserve est de renforcer les unités d'active, en particulier lors des pics d'activité (crises, OPEX, évènements exceptionnels).

La réserve opérationnelle (RO2) est constituée par les anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité pendant 5 ans. Conçue pour intervenir en cas de crise grave sur le territoire national, elle est destinée à renforcer la réserve opérationnelle (RO1).

La réserve citoyenne (RCIT) est composée de volontaires bénévoles, agréés pour une durée limitée par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience et de leur intérêt pour les questions relevant de la défense ou de la sécurité nationale. Ils sont employés pour le rayonnement des armées dans la société civile, la promotion de l'esprit de défense et l'apport de compétences spécifiques au profit des armées.

1 LA RESERVE OPÉRATIONNELLE



La durée d'activité moyenne annuelle par réserviste (**20,56 jours**) est en dessous de l'objectif fixé (22 jours) **en diminution de 10 %** par rapport à son niveau le plus élevé atteint en 2011 (22,85 jours).

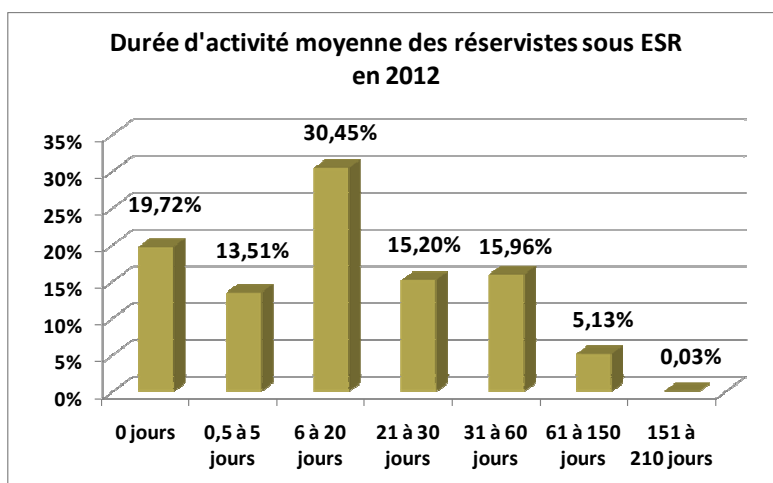
Cette moyenne cache cependant une forte disparité puisque la moyenne d'activité au sein du **ministère de la Défense** progresse (passage de 22,78 jours/an en 2011 à **22,91 jours/an en 2012**) alors que celle de la **gendarmerie** baisse considérablement pour atteindre **18,32 jours/an**.

1.1 EMPLOI

SITUATION GENERALE

| Répartition de l'activité par rapport aux prévisions 2012 | | | | | |
|---|--------------------|-----------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Armées | Nombre de jours | | | | Moyenne annuelle 2012 |
| | Cible 2012 (jours) | Réalisés 2012 (jours) | Cible / Réalisé (%) | Jours réalisés (Année A / Année A-1) | |
| Terre | 455 400 | 365 325 | 80,22% | → | 23,45 |
| Marine | 156 200 | 105 044 | 67,25% | → | 22,59 |
| Air | 138 000 | 104 982 | 76,07% | → | 25,72 |
| Gendarmerie | 531 250 | 527 780 | 99,35% | → | 18,32 |
| SSA | 85 800 | 52 219 | 60,86% | → | 17,21 |
| SEA | 4 200 | 2 127 | 50,64% | → | 34,31 |
| DGA | 1 242 | 794 | 63,93% | → | 7,35 |
| TOTAL | 1 372 092 | 1 158 271 | 84,42% | → | 20,56 |
| MINISTÈRE DE LA DÉFENSE SEUL | 840 842 | 630 491 | 74,98% | → | 22,91 |

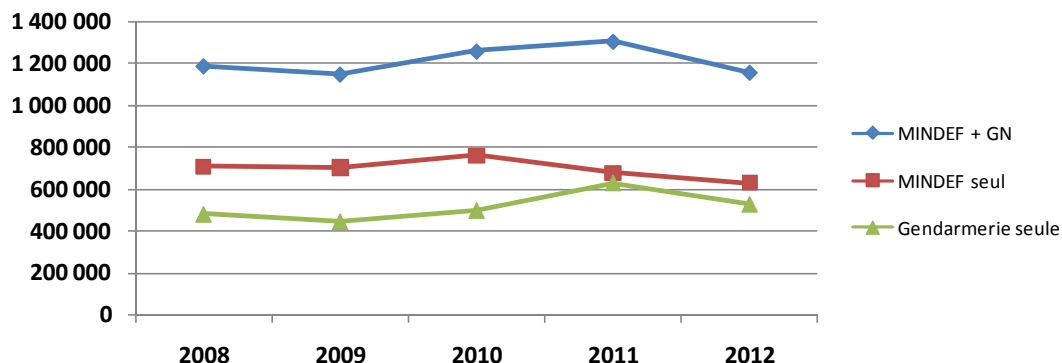
DUREE D'ACTIVITÉ MOYENNE



De nombreux réservistes (11 108) signent un ESR mais n'ont fait aucune activité en 2012. Ce chiffre est en nette progression par rapport à 2011 (passage de 15,48% à 19,72%). Les forces armées considèrent nécessaire qu'un réserviste accomplisse plus de 20 jours pour une bonne intégration et une motivation forte, seulement **36,32%** des réservistes (soit 20 460) répondent à ce critère. L'année marque une baisse de l'activité au-delà de 30 jours (5 pts de moins comparativement à 2011).

« En 2012, le volume total des activités de la réserve opérationnelle s'élève à **1 158 271 journées**, en diminution de **11,35 %** par rapport à l'année 2011 (**1 306 635 journées**) »

Evolution du nombre de jours d'activité de 2008 à 2012



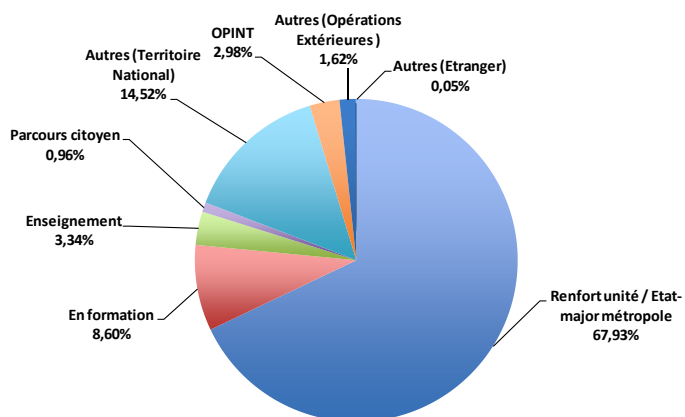
TYPES D'EMPLOIS

L'essentiel de l'activité (**67,93 %**) a été consacré à l'emploi des réservistes en renfort des unités ou en état-major.

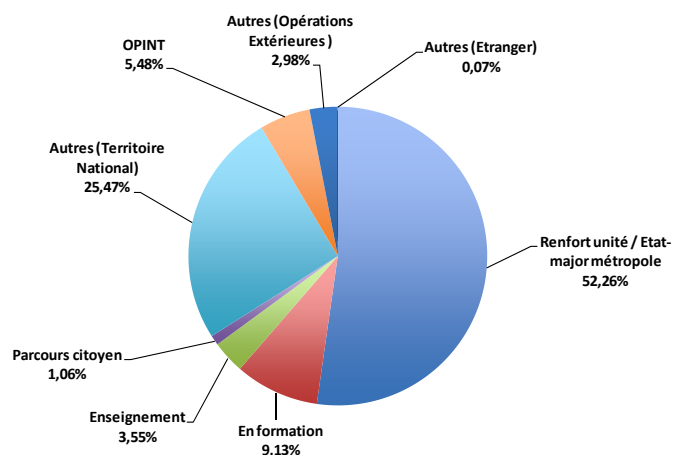
Le taux d'activité des armées (hors gendarmerie) en OPEX en 2012 (**2,98 %** du nombre total de jours d'activité) affiche une baisse de **1,67 pt.** par rap-

port à 2011 (**4,65%**). Encore plus significative en terme de jours d'activité en OPEX, cette baisse est de **40,51%** : le nombre de jours passe de 31 566 jours en 2011 à **18 778 en 2012 pour 321 personnels projetés.**

Répartition activités réservistes opérationnels sous ESR en 2012
avec Gendarmerie



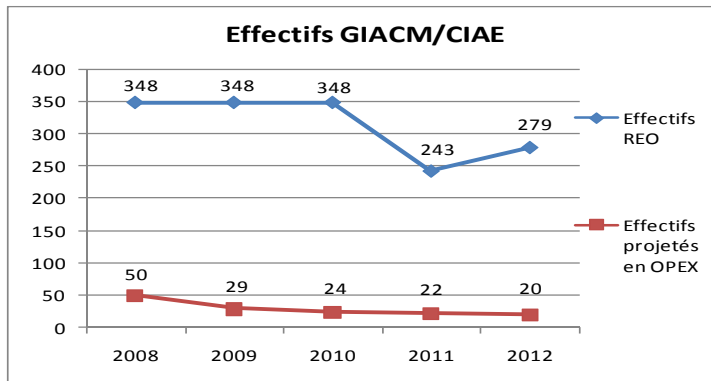
Répartition activités réservistes opérationnels sous ESR en 2012
sans Gendarmerie



LES ACTIONS CIVILO-MILITAIRE (ACM)

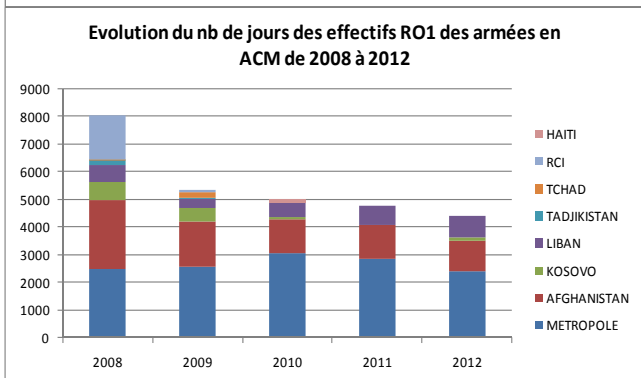
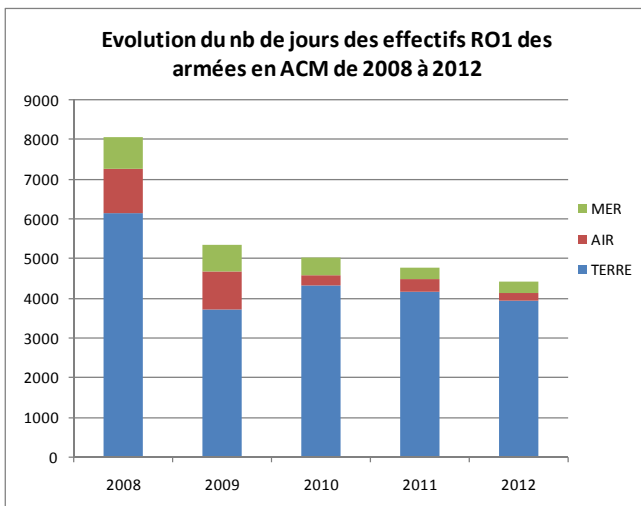
Lors d'une opération ou d'une crise grave, les ACM ont pour vocation de prendre en compte des questions relatives à l'environnement du théâtre d'intervention et en particulier les populations et leurs conditions de vie. Ces actions sont majoritairement conduites par des réservistes opérationnels qui proviennent surtout de l'armée de terre. Militaires de tous grades, ils peuvent être généralistes ou spécialistes. En fonction des besoins et de leurs compétences, ils sont amenés à renforcer la base arrière d'une unité ou à être projetés sur les théâtres extérieurs (Afghanistan, Tchad, Liban, Haïti,...) en cas de crise ou de catastrophe naturelle où ils apportent leur expertise.

Depuis le 1er juillet 2012, les ACM s'inscrivent dans le cadre d'un nouvel organisme à vocation interarmées baptisé « Centre Interarmées des Actions sur l'Environnement » (CIAE) né de la fusion du « Groupement Interarmées des Actions civilo-militaires » et du « Groupement d'Information Opérationnel » (GIO) de l'armée de terre. Les effectifs du CIAE, basé à Lyon, sont constitués majoritairement de réservistes. Après un effectif stable de 348, le GIACM a fortement diminué en 2011 (243) avant de se stabiliser à 279 militaires à l'occasion de la création du CIAE.



Il est à noter la diminution progressive des effectifs projetés en OPEX (de 50 en 2008 à 20 en 2012). Ceci s'inscrit en parallèle au retrait des forces armées de théâtre « de longue durée » comme l'Afghanistan.

En terme d'activité, le nombre de jours de déploiement des réservistes opérationnels (RO1) pour 2012 en ACM se répartit essentiellement sur les théâtres en [Afghanistan \(1 101 jours\)](#), au [Liban \(783 jours\)](#) et au [Kosovo \(107\)](#). Sur la ligne métropole (2 433 jours pour 2012) figurent toutes les activités suivantes : préparation OPEX , permissions OPEX, renforts socle, exercices stages et formations (FIOR, ESORSEM, ...).



1.2 RESSOURCES HUMAINES

SITUATION GÉNÉRALE

Depuis 2008, le nombre global des réservistes opérationnels fléchit régulièrement d'année en année, principalement en raison des contraintes budgétaires. En 2012, **56 328** réservistes opérationnels sont dénombrés. Pour mémoire, l'objectif 2015 dans la LPM 2009-2014 est de 80 000 (40 000 armées, 40 000 gendarmerie nationale).

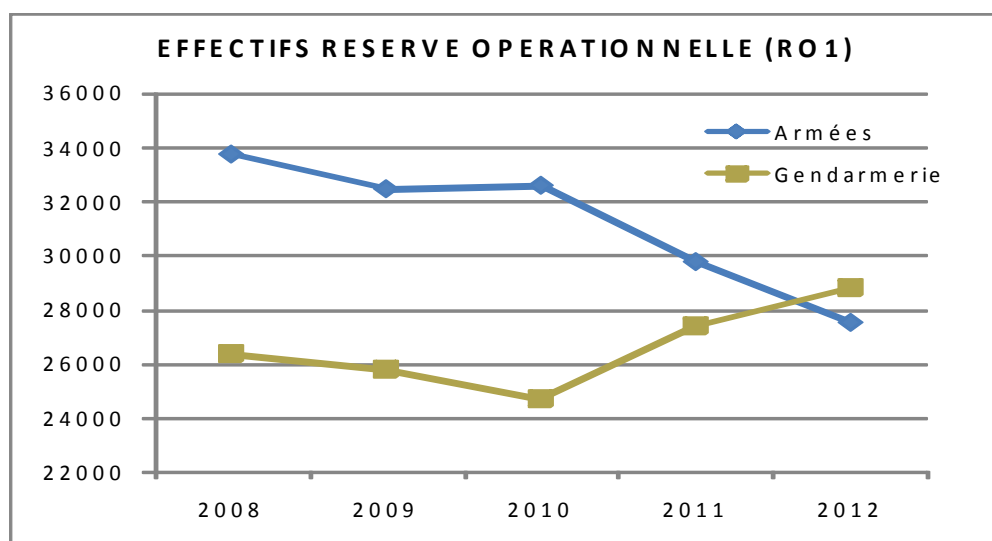
L'objectif de montée en puissance des volontaires fixé pour 2012 était de **65 840** réservistes opérationnels. Cet objectif a été satisfait à **85,55 %**. On constate néanmoins une diminution annuelle nette de **859** volontaires par rapport à 2011. Comme l'année précédente, la restructuration des armées, les impératifs professionnels et familiaux, les insatisfactions liées à l'administration et à l'emploi sont les principaux facteurs expliquant cette baisse.

La balance pour l'ensemble des armées avec ou sans gendarmerie montre une situation contrastée. Pour l'ensemble le déficit est de **859 départs** pour 2012. En revanche pour les armées et services associés, le déficit est bien plus significatif puisqu'il se traduit par **2 258 départs pour 2012**.

Après avoir atteint un plafond en 2008 (33 672), les effectifs des réservistes sous ESR du ministère de la Défense s'établissent à **27 518** en 2012.

Après un fléchissement en 2009 et 2010, les effectifs de la gendarmerie nationale sont en augmentation et atteignent le nombre de **28 810**. Cet effectif correspond au vivier de réservistes souhaité par la direction de la gendarmerie afin de répondre correctement à une éventuelle crise grave sur le territoire national.

« Les effectifs de la gendarmerie nationale représentent 51,14% des effectifs globaux de la réserve opérationnelle sous ESR (R01) »



« La déflation des effectifs des réservistes des armées est continue depuis 2008 »

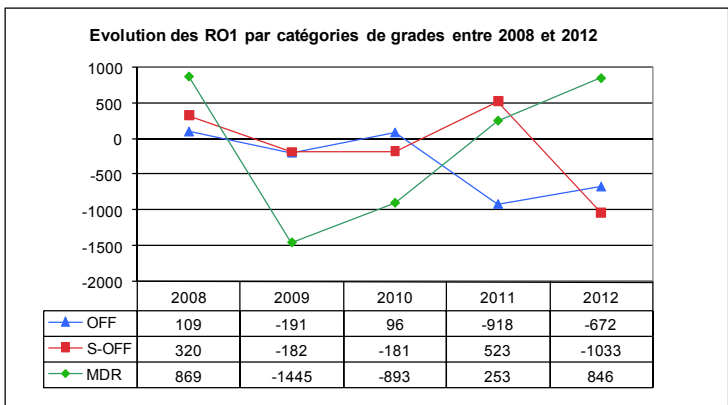
| ESR réalisés en 2012 | | | | |
|----------------------|---------------|---------------|---------------------|--|
| | Cible 2012 | Réalisés | % réalisés / cibles | Effectifs réalisés (Année A / Année A-1) |
| Terre | 20 700 | 15 582 | 75,28% | → |
| Marine | 7 100 | 4 651 | 65,51% | → |
| Air | 6 000 | 4 081 | 68,02% | → |
| Gendarmerie | 28 000 | 28 810 | 102,89% | → |
| SSA | 3 800 | 3 034 | 79,84% | → |
| SEA | 140 | 62 | 44,29% | → |
| DGA | 100 | 108 | 108,00% | → |
| TOTAL | 65 840 | 56 328 | 85,55% | → |

SITUATION PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL

En 2012, la baisse globale des militaires sous ESR est ventilée de la façon suivante (gendarmerie comprise) :

- Officiers (OFF) : - 672
- Sous-officiers (S-OFF) : - 1 033
- Militaires du rang (MDR) : + 846

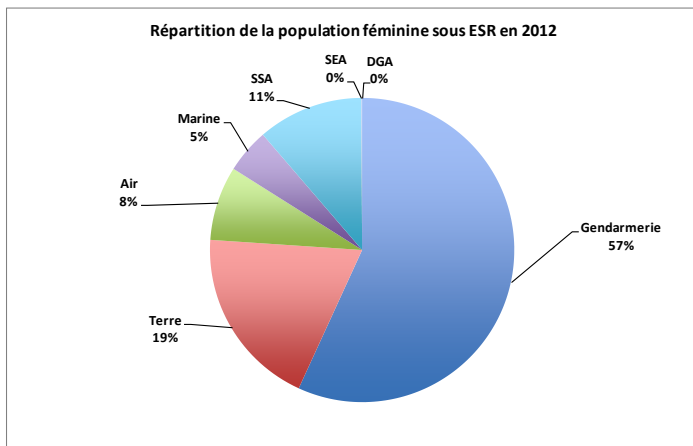
Le tableau suivant illustre l'évolution des catégories de grades depuis 2008 :



Effectif par catégorie de grade en 2012 et taux de réalisation par rapport à la cible :

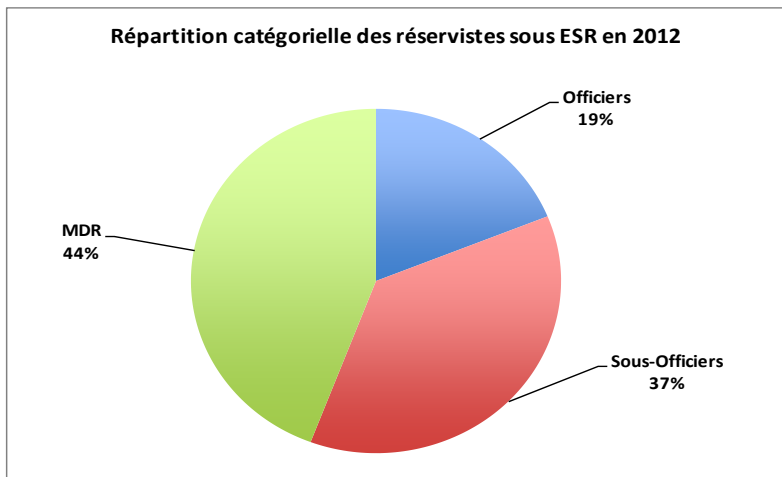
- 10 636 officiers / 87,63%.
- 20 769 sous-officiers / 79,04%.
- 24 923 militaires du rang / 90,88%.

Les données 2012 confirment le repyramidage des catégories de personnel (augmentation de la catégorie des militaires du rang, diminution des catégories officiers et sous-officiers).



Enfin le taux de féminisation global **augmente de 1%** pour atteindre 19% en 2012.

On note également une augmentation du taux de féminisation dans la gendarmerie comparative-ment à 2011 (+1,5 pt.). La majorité des femmes réservistes choisissent la gendarmerie nationale. (57 %).



« Les données 2012 confirment le repyramidage des catégories de personnel »

**REPARTITION PAR
ORIGINE, ARMÉE ET
FORMATIONS RATTACHÉES**

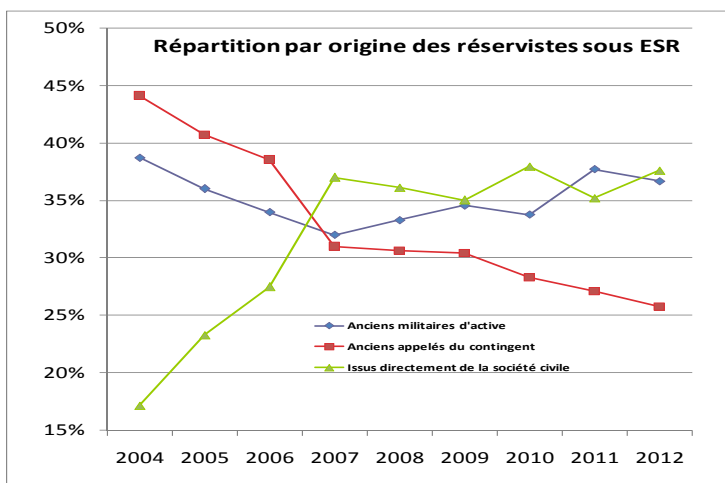
Cette année, la répartition s'opère au profit des personnes directement issues de la société civile. La décroissance naturelle des effectifs des anciens appelés du contingent se poursuit au rythme d'environ 2% par an.

La répartition par origine des RO1 se traduit ainsi :

36,67 % d'anciens militaires d'active (en baisse de **1,04 pt.** par rapport à 2011 (37,71 %). Cependant, cette moyenne doit être nuancée en raison d'une réelle disparité entre la gendarmerie nationale et les armées. Ainsi pour le seul ministère de la défense la proportion des réservistes issus de l'active représente **52,65 %**.

63,33% issus de la société civile répartis comme suit :

- **20,07%** d'anciens du contingent
- **5,68 %** issus du volontariat dans les armées
- **37,58%** issus **directement** de la société civile (35,21% en 2011).

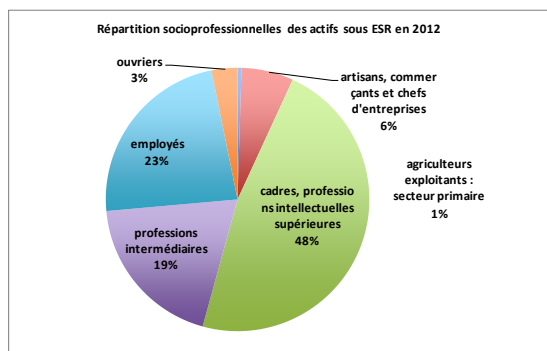
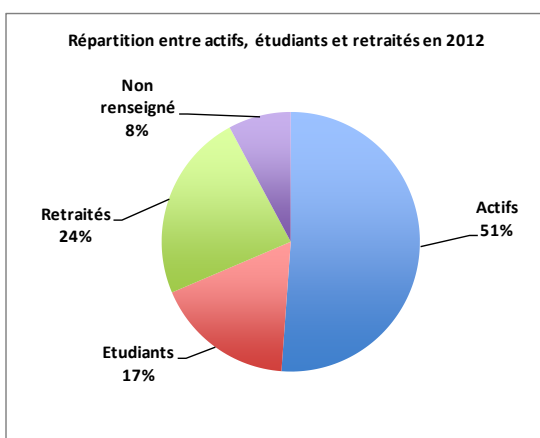


**LES DONNÉES SOCIO-
PROFESSIONNELLE**

Plus d'un réserviste sur deux (**51,15 %**) exerce une activité professionnelle et un peu moins d'un sur cinq (**17,43 %**) est **étudiant**.

Parmi les réservistes sous ESR, les catégories socio-professionnelles sont réparties ainsi :

Ces données ne s'appliquent qu'à un échantillon réduit puisqu'elles concernent uniquement l'armée de l'air, le service de santé des armées, la DGA et le service des essences des armées.



LA FORMATION MILITAIRE INITIALE DES RESERVISTES

Remplaçant les préparations militaires, les **Périodes Militaires d'Initiation ou de Perfectionnement à la Défense Nationale** (PMIPDN) sont des formations dispensées aux volontaires, âgé(e)s de plus de 16 ans et de moins de 30, durant les vacances scolaires.

Elles contribuent à l'éducation militaire des citoyens et doivent permettre de susciter leur adhésion à l'organisation de la défense militaire, ainsi que de leur faire mieux percevoir l'esprit de Défense et les valeurs qui s'y rapportent.

Ainsi, tout en participant pleinement à l'effort de promotion et de recrutement des forces armées, les PMIPDN maintiennent le lien armée-nation.

La formation est sanctionnée par la délivrance d'un brevet.

Les **PMIPDN** sont développées dans toutes les forces armées :

- **Armée de terre** : PM découverte , PM perfectionnement : supérieures, spécialisées et parachutistes ;
- **Marine nationale** : PM Maistrance, Marine marchande ou Etat-major ;
- **Armée de l'air** : PMI , PMP
- **Gendarmerie nationale** : PMG, PMSG.

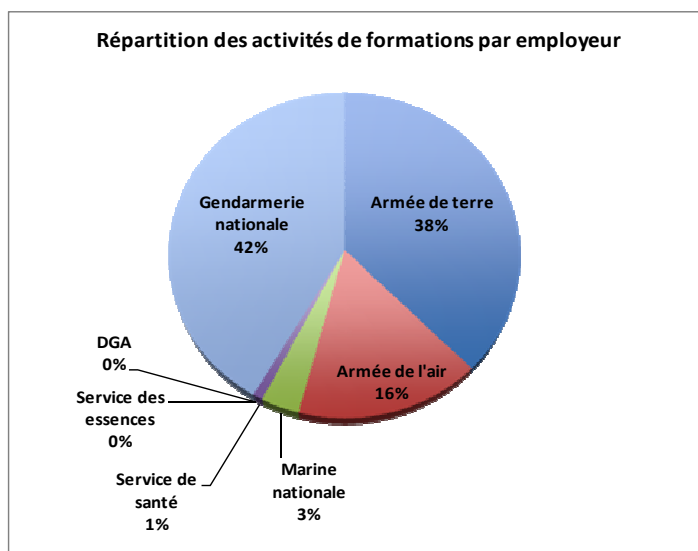
La **Formation Militaire Initiale du Réserviste** (FMIR) est la première formation suivie sous ESR par les volontaires, quel que soit le corps ou le statut.

Son organisation n'est soumise à aucun modèle standardisé, ni dans le contenu, ni dans la durée. La **FMIR** est le passage obligé pour une promotion ou une nomination.

Chaque force armée adapte le dispositif de formation à ses besoins spécifiques.

Le **service de santé des armées** met en œuvre un système de formation réparti en séquences adaptées au niveau de responsabilité envisagé.

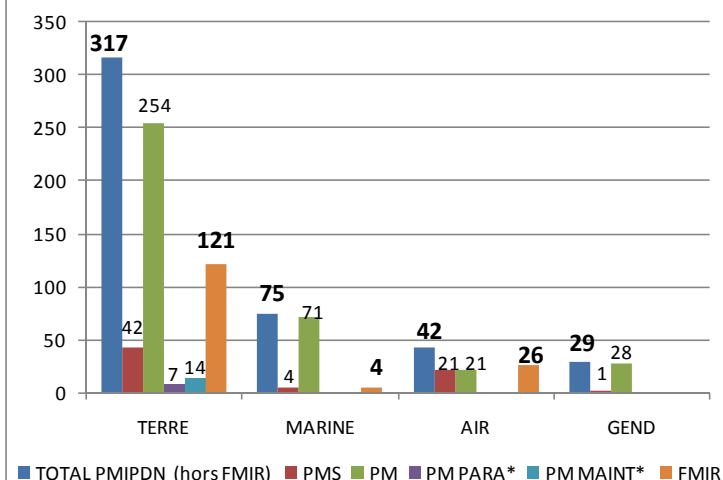
Le **service des essences des armées** et la **direction générale de l'armement** ne proposent pas ce dispositif en raison de la spécialisation professionnelle élevée de leurs réservistes.



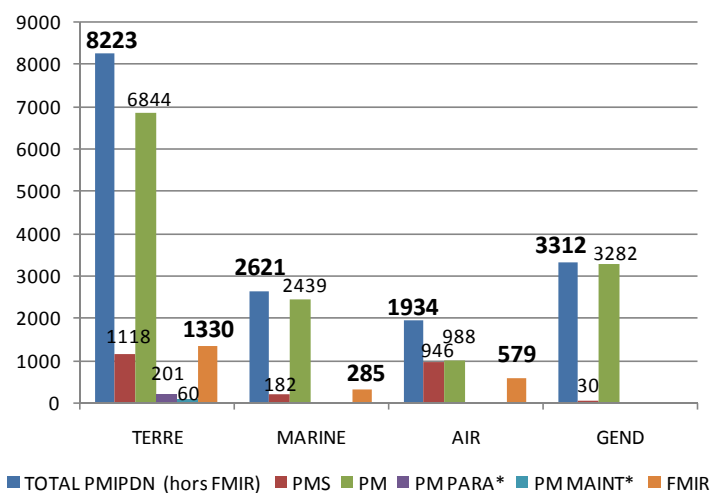
« Les PMIPDN maintiennent le lien armée-nation »



Nombre de stages par armée et par type



Nombre de stagiaires par armée



* Stages spécifiques TERRE



CARTOGRAPHIE

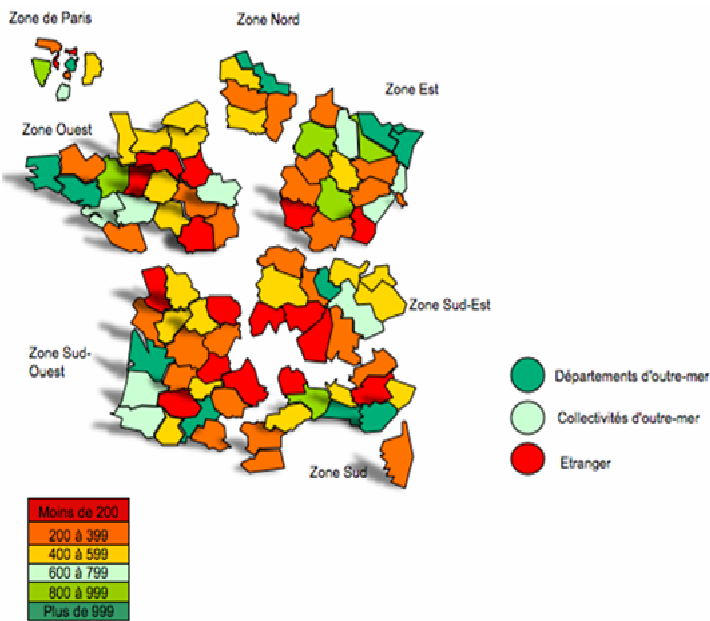
La répartition géographique des réservistes opérationnels sous ESR (RO1) en 2012 ne présente pas de différences majeures par rapport à celle de l'année précédente. La disparité déjà mentionnée entre les régions du centre du pays, à densité moindre et les extrémités de l'hexagone où la concentration est globalement plus élevée est toujours apparente. Cependant, aucun département ne compte moins de **107 RO1** (Lozère) en dehors de la Seine-Saint-Denis où l'on en dénombre **35**. Les départements dont la population est la plus élevée restent Paris avec **2 586 RO1** et le Var avec **2 521**.

La population de RO1 dans les départements d'outre-mer atteint **1 470** et près de **620** dans les collectivités d'outre-mer.

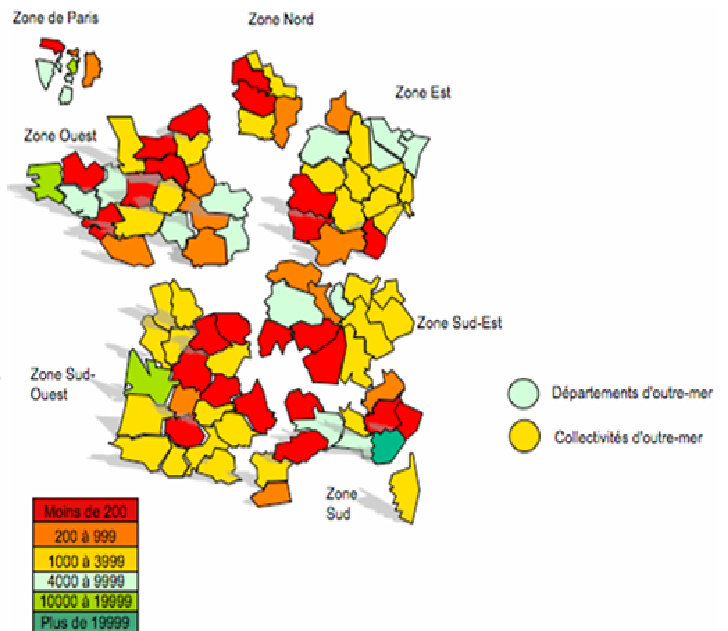
Les cartes de France ci-dessous présentent une comparaison entre la répartition géographique des réservistes opérationnels (RO1) et la répartition géographique des militaires d'active.

On constate globalement une correspondance dans la répartition des deux populations. Cette correspondance apparaît en particulier pour les hautes densités pour les régions Sud-Est, Sud-Ouest et Ouest. La situation de la région Est est plus nuancée car, toutes proportions gardées, la présence de réservistes dans certains départements y est plus importante que les militaires d'active. En revanche, des densités moyennes à faibles apparaissent nettement dans le centre du pays pour les deux populations. Les départements suivants sont particulièrement concernés : **Lozère, Cantal, Ardèche, Haute-Loire, Aveyron, Creuse, Corrèze, Dordogne, Indre**. Constat identique dans la région Nord, reflet de zones de déserts militaires. Dans cette dernière région, le département du Pas-de-Calais fait cependant exception présentant une forte présence de RO1 (plus de 500) pour une faible proportion de militaires d'active.

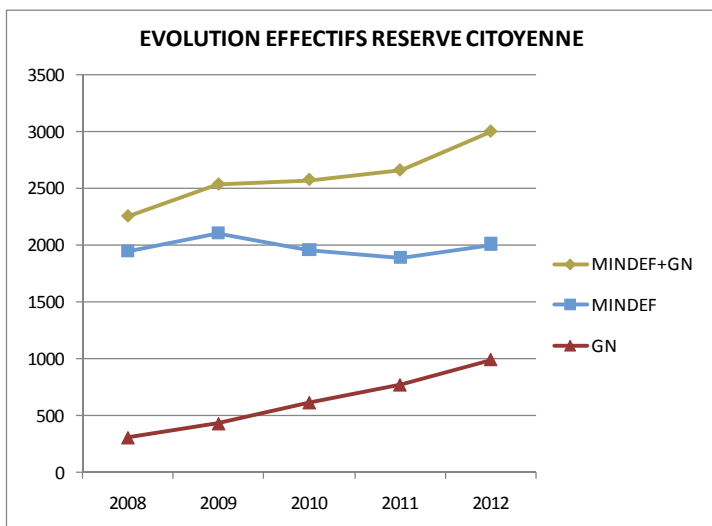
CARTOGRAPHIE NUMERIQUE DES RESERVISTES OPERATIONNELS (RO1) (MINISTERE DE LA DEFENSE ET GENDARMERIE)



CARTOGRAPHIE NUMERIQUE DES MILITAIRES D'ACTIVE (MINISTERE DE LA DEFENSE SEUL)



2 LA RESERVE CITOYENNE



STRUCTURE

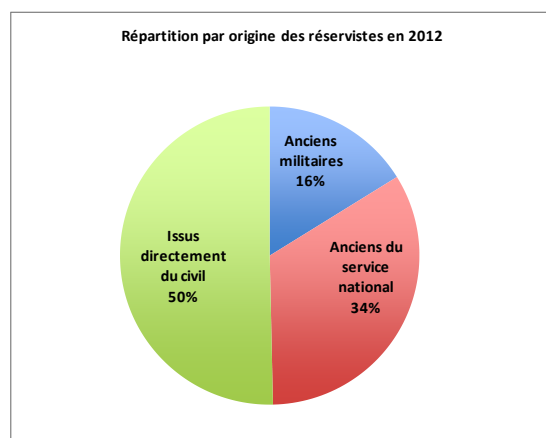
La population de **réservistes citoyens agréés (RCIT)** a connu une augmentation significative en 2012 puisqu'au 31 décembre ses effectifs s'élevaient à **3 001**, soit **12,82 %** de plus qu'en 2011 (2 660).

Bien que globale, cette hausse des effectifs concerne tout particulièrement la gendarmerie nationale qui affiche une progression de **28,83 %** de ses effectifs (770 en 2011 à 992 en 2012).

L'approche de la gendarmerie nationale vis-à-vis de la réserve citoyenne est différente des autres forces armées. Ces dernières se sont fixées un effectif maximum afin d'animer efficacement leur réseau de RCIT. La gendarmerie s'inscrit dans une approche de maillage territorial uniformément étendu.

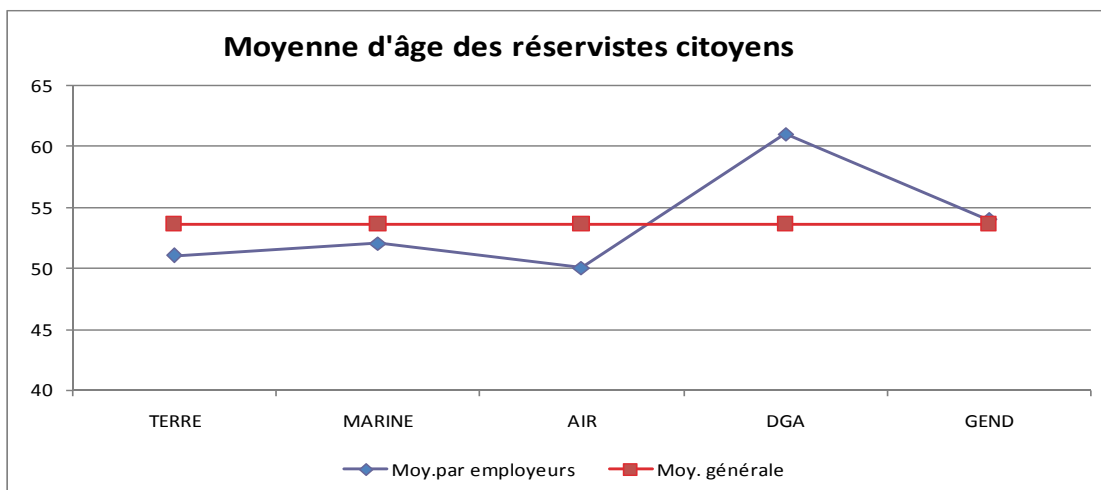
La proportion des réservistes citoyens issus de la société civile est de **83,81 %**. Cette proportion se décompose en **50,35 %** issus directement du civil et **33,46 %** anciens du service national. Les profils demandés pour les réservistes citoyens correspondent généralement à un grade d'officier d'où le pourcentage très élevé dans cette catégorie.

Le taux de féminisation reste stable à **15,86 %** (16,05 % en 2011).



AGE DES RESERVISTES CITOYENS

Les réservistes citoyens ont été jusqu'à maintenant recrutés sur des critères d'expérience et de capacité de rayonnement. La moyenne d'âge supérieure à 50 ans est donc cohérente avec cette politique de recrutement. Des actions sont menées pour diversifier le vivier, mieux répondre à tous les besoins territoriaux de promotion de l'esprit de défense.



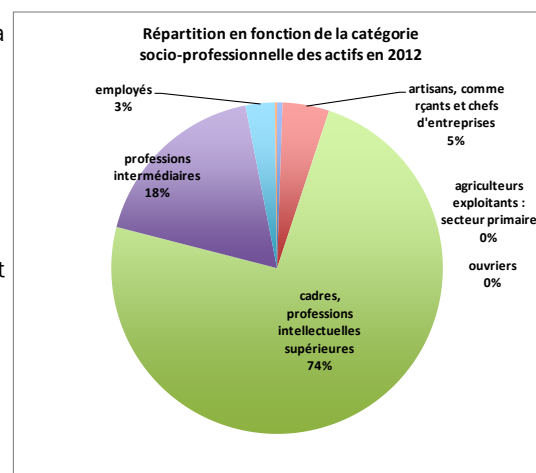
LES DONNÉES SOCIOPROFESSIONNELLES DE LA RESERVE CITOYENNE

Les données socioprofessionnelles répartissent les réservistes citoyens de la manière suivante :

- **83,24 %** des effectifs sont des actifs
- **14,60 %** sont des retraités
- **0,60 %** sont des étudiants

La majorité des réservistes citoyens ayant une activité professionnelle sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure (**73,92 %**).

Remarque : pour le graphique, hors armée de terre.

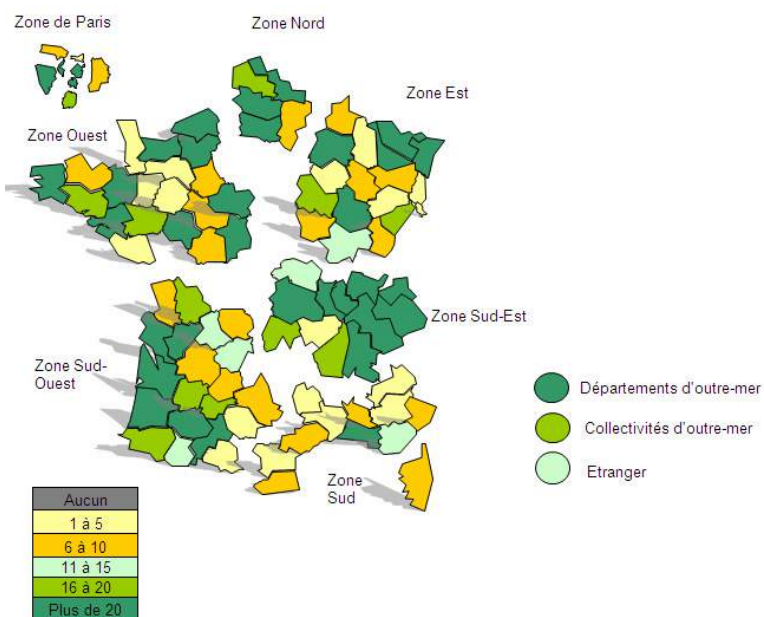


LA QUALITE PARTENAIRE DE LA RESERVE CITOYENNE

Par l'article L4211-1 alinéa IV du code de la défense, les associations de réservistes, d'anciens militaires ou celles dont les activités contribuent à la promotion de la défense, peuvent se voir attribuer la qualité de « partenaire de la Réserve Citoyenne » en signant une charte d'adhésion aux principes et aux missions de la réserve citoyenne. Ainsi, au 31 décembre 2012, **16 associations** s'étaient vues attribuer la qualité de « **partenaire de la Réserve Citoyenne** ».

CARTOGRAPHIE DE LA RÉSERVE CITOYENNE

La physionomie de la cartographie 2012 de la réserve citoyenne traduit généralement l'augmentation des effectifs. Cette hausse des effectifs est particulièrement remarquable dans la zone Sud-Est où la majorité des départements comptent désormais plus de 20 RCIT. Elle montre que tous les départements et les collectivités d'outre-mer possèdent au moins 1 réserviste citoyen. 19 départements (contre 22 en 2011) regroupent entre 1 et 5 inclus réservistes citoyens alors que 36 (au lieu de 30 en 2011) affichent 21 ou plus. Deux départements seulement (Hautes-Alpes et Haute-Saône) ne comptent qu'un réserviste citoyen. A l'opposé, Paris en regroupe 665, les Hauts-de-Seine 186 et le Rhône 159. Les collectivités outre-mer comptent 20 RCIT, les départements outre-mer 64 alors que 11 sont répartis à l'étranger.



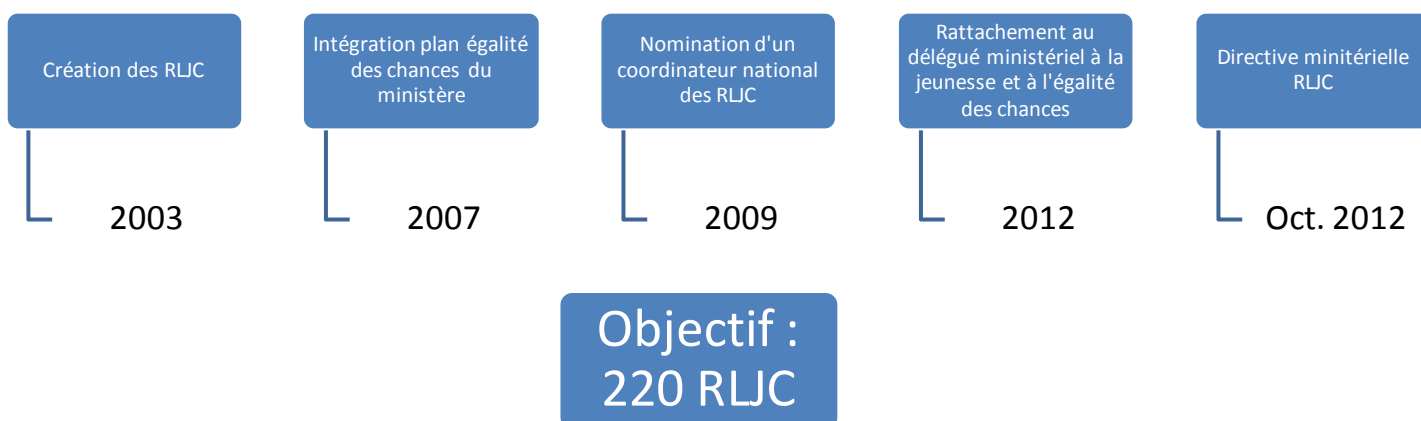
« 3 objectifs majeurs pour les RLJC :
- diffuser l'esprit de défense,
- développer la citoyenneté
- promouvoir le devoir de mémoire »

LES RÉSERVISTES LOCAUX À LA JEUNESSE ET À LA CITOYENNETÉ (RLJC)

Faisant partie de la Réserve citoyenne, les Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté (RLJC) sont **les ambassadeurs de la défense auprès des jeunes défavorisés**. Ils ont pour mission de travailler dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, d'y rentrer en contact avec les jeunes et de leur présenter toutes les opportunités que peut leur offrir le monde de la défense. Ce sont

des femmes et des hommes de terrain. Chacun d'entre eux prend en charge un ou plusieurs quartiers "sensibles", dans lesquels ils sont insérés et reconnus, notamment par les jeunes. Ils sont souvent issus du milieu enseignant ou associatif.

Uniquement défrayés, leur coût annuel s'élève à 350 euros.

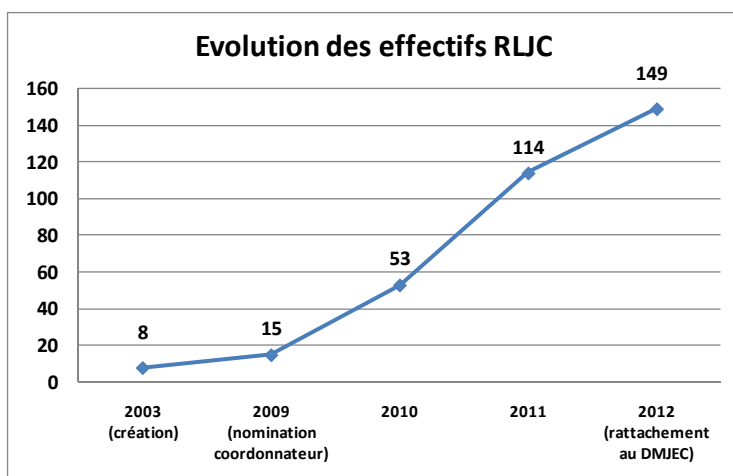


L'action des Réservistes Locaux à la Jeunesse et à la Citoyenneté est aujourd'hui **reconnue et prise en compte au niveau interministériel**. Le Comité Interministériel des Villes, réuni le 19 février dernier, a ainsi préconisé de "renforcer la déclinaison spécifique du plan d'égalité des chances du ministère de la défense dans les quartiers prioritaires, en améliorant la couverture des réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté sur ces quartiers".

Lors de la Journée nationale du Réserviste, le 4 avril 2013, le ministre de la Défense est venu participer à une rencontre nationale des RLJC pour leur témoigner la **reconnaissance** et le **soutien** que leur engagement mérite, car **ils accomplissent une mission essentielle, dans un contexte difficile, avec des moyens limités**.



« 149 réservistes citoyens sont des RLJC »

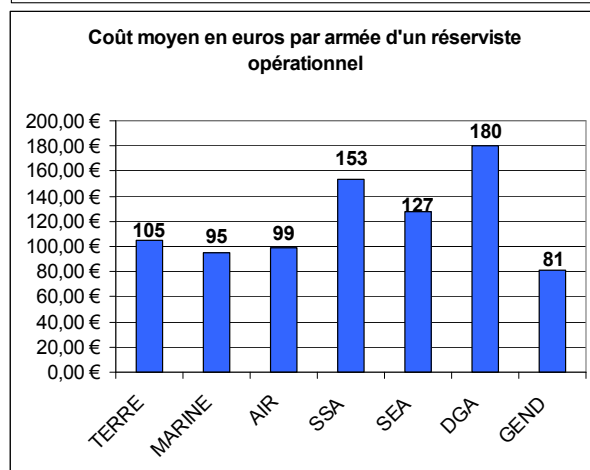
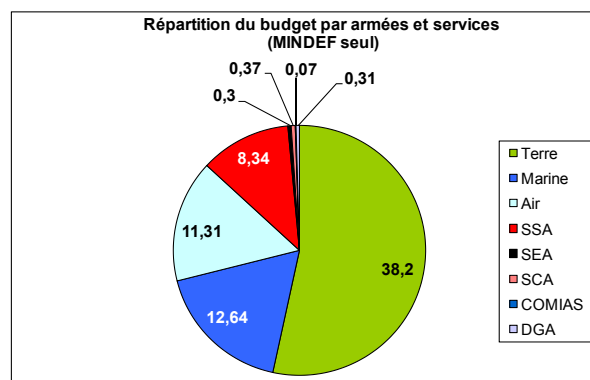
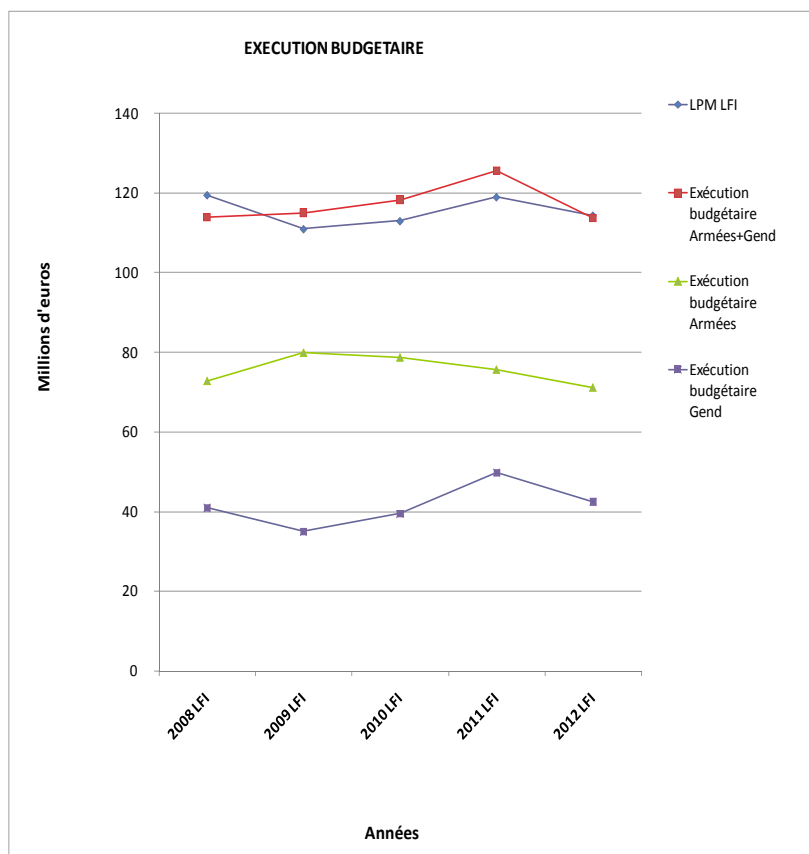


3 ANALYSE BUDGETAIRE

La prospective budgétaire optimiste de 2003 (315 M€ en 2009) n'a pas été suivie dès l'exécution budgétaire de 2004. A partir de 2008, les lois de finance initiales (LFI) prévoient une stabilité des budgets autour de 120 M€ (ministère de la défense et gendarmerie nationale). Elles ont été globalement respectées jusqu'en 2010.

Le budget prévu (78 M€) en 2011 pour les armées a été réduit de 4 M€ pour répondre aux tensions sur le titre 2 (*) du ministère de la défense. Ce budget a de nouveau été réduit en 2012 pour atteindre **71,5 M€ (**)**.

Le budget pour les réservistes de la gendarmerie nationale est plus irrégulier et s'établit à **42,5 M€** pour 2012.



(*) Ce budget n'intègre que la solde nette des réservistes (solde de base, primes, accessoires et indemnités)

(**) Ces chiffres n'intègrent pas les dépenses de la gendarmerie nationale qui relèvent du ministère de l'intérieur

« 1 million d'euros équivaut globalement à 10 000 jours de réserve »

4 LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

4.1 LES ASSOCIATIONS DE RESERVISTES

Partenaires indispensables et incontournables de la réserve militaire, les associations de réservistes participent à la cohésion des réservistes opérationnels, citoyens ou honoraires. A ce titre, elles contribuent à la cohésion de la population des réservistes et permettent de fédérer leurs attentes. Ces associations, grâce à leur dynamisme et aux activités qu'elles organisent, contribuent également à une meilleure connaissance de la réserve militaire et à son essor. Plus généralement, elles représentent un relais important vers nos concitoyens pour améliorer leur connaissance de la Défense.

On dénombre environ **430 associations de réservistes en France** parmi lesquelles 16 sont partenaires de la réserve citoyenne.

Ce tableau présente les **treize fédérations ou associations de réservistes** qui sont représentées au sein du **Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRM)** et participent pleinement à ses travaux (assemblée plénière, conseil restreint, groupes de travail, ...).

Par ailleurs, en raison de leur rôle essentiel (local et national) dans la préparation de la Journée Nationale du Réserviste (JNR), les associations de réservistes sont représentées au sein du comité de pilotage de cette journée.



| ASSOCIATIONS | ARMEE DE TUTELLE | Nombre d'adhérents | Partenaire de la RC | Nouveaux adhérents 2012 | Dont nombre de ROPS | Dont nombre de RCIT |
|--------------|-----------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| UNOR | Interarmées | 8 025 | OUI | 1 037 | 2 000 | NC |
| FNASOR | Interarmées | 6 674 | OUI | 165 | 422 | 12 |
| FOMSORR | Interarmées | 1 292 | NON | 30 | NC | NC |
| FORR | Interarmées | NC | NON | NC | NC | NC |
| ANRAT | Armée de terre | 4 875 | OUI | AUCUN | NC | NC |
| ACORAM | Marine nationale | 3 645 | OUI | 76 | NC | NC |
| ANORAA | Armée de l'air | 4 475 | OUI | 127 | NC | NC |
| ANORGEND | Gendarmerie nationale | 1 400 | OUI | NC | 1 120 | 196 |
| GORSSA-UNMR | Service de santé des armées | 1 272 | OUI | 83 | 543 | NC |
| RORSEM | Armée de terre | 1 051 | NON | 23 | 700 | NC |
| ACOMAR | Marine nationale | 2 980 | OUI | 50 | 1 579 | 565 |
| ANSORGAGEND | Gendarmerie nationale | NC | NON | NC | NC | NC |
| ANSORAA | Armée de l'air | 3 454 | OUI | 168 | NC | NC |

N.C. : non communiqué

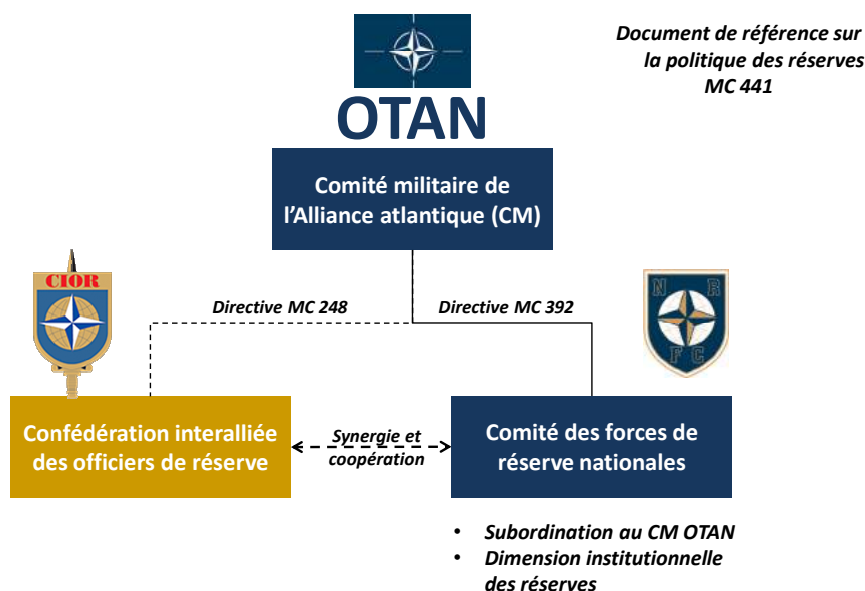
4.2 INTERNATIONAL

La France assure entre 2012 et 2014 la présidence de deux associations de réservistes internationales.

1) La Confédération Interalliée des Officiers de Réserve

La CIOR est une confédération interalliée d'associations interarmées d'officiers de réserve, fondée en 1948. Ses associations appartiennent nécessairement à des pays membres ou partenaires de l'OTAN. La CIOR est reconnue de longue date par l'Alliance (textes du Comité militaire) comme interlocuteur représentatif des réserves de 34 pays, soit plus d'un million de réservistes.

La CIOR travaille en coopération avec le [comité des forces de réserve nationales](#) à l'OTAN dont la présidence est actuellement assurée par un officier général français. La représentation nationale pour la CIOR est assurée par l'Union Nationale des Officiers de Réserve (UNOR).



Nota : la présidence du Comité des Forces de Réserve Nationales (CFRN) est assurée par la France depuis le 1er juillet. Le général de division (2S) LEBEL a été désigné pour assurer cette présidence.

2) La Confédération Internationale des Sous-Officiers de Réserve

La CISOR créée fin février 2013 est issue de l'AESOR (Association Européenne des Sous-Officiers de Réserve) datant de juin 1963. Cette confédération a pour vocation d'établir un pendant à la CIOR pour les sous-officiers, officiers mariniers et militaires du rang. Elle regroupe actuellement 13 pays pour un effectif estimé entre 50 et 60 000 réservistes et prévoit d'accueillir de nouveaux pays. La représentation nationale pour la CISOR est assurée par la Fédération Nationale des Associations de Sous-Officiers de Réserve (FNASOR).



Participation des chefs de délégations internationales de la CIOR à la Journée Nationale du Réserviste

C HAPITRE 2 : EVOLUTION DE LA RESERVE MILITAIRE

1 RÉFORME DES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 20 décembre 2012 relatif à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire. Cet arrêté fixe les conditions générales et particulières des visites médicales d'aptitudes à servir tant pour le personnel militaire d'active que pour celui de réserve. Il permet notamment de ne plus être soumis à une visite annuelle mais tous les deux ans, sauf exceptions comme un renouvellement de contrat ou un départ en OPEX.

Plusieurs projets de réformes, débutés en 2012, pourraient aboutir en 2013 :

- Le décret d'application de la loi du 28 juillet 2011 relative à la réserve de sécurité nationale. Un projet a été présenté à l'assemblée plénière du CSRM du 11 janvier 2012, et a été amendé depuis.
- Le décret modifiant le code de la Défense, relatif à l'amélioration des règles de gestion de la réserve militaire. Il s'agit de simplifier la gestion et l'administration afin de diminuer la charge administrative tant pour les réservistes que pour leur commandement. Il sera présenté en assemblée plénière en 2013.
- Le décret modifiant le code de la Défense, relatif à la réforme du CSRM. Le conseil supérieur de la réserve militaire va être réformé pour mieux correspondre aux réalités actuelles de la réserve notamment en introduisant des réservistes opérationnels et les commandements territoriaux au sein du CSRM. Il sera présenté en assemblée plénière en 2013.

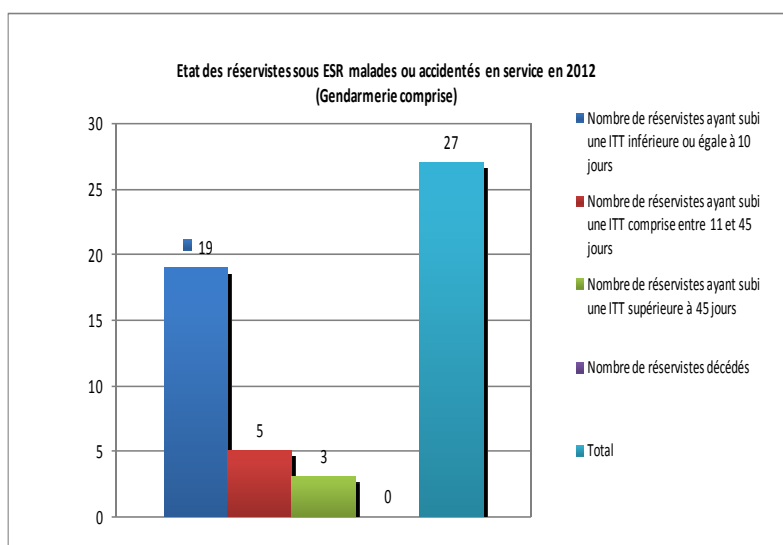
2 LA PROTECTION SOCIALE DU RÉSERVISTE

LE RÉSERVISTE VICTIME D'UN ACCIDENT EN SERVICE

Le code de la défense (Art. L 4251-2 et L 4251-7) garantit au réserviste, pendant les périodes d'activité, le bénéfice des prestations des assurances maladie, maternité, invalidité et décès du régime de sécurité sociale dont il relève en dehors de son service dans la réserve pour les affections n'ayant aucun lien avec l'activité militaire ainsi que le droit à réparation en droit commun des dommages subis dans le cadre de l'activité militaire.

En 2012, **27 réservistes servant sous ESR ont subi un accident lié au service** mais aucun décès dans ce cadre n'est à déplorer.

Les Interruptions Temporaires de Travail (ITT) consécutives à ces accidents sont, pour 70 % d'entre elles, inférieures à 10 jours. A l'opposé, les ITT d'une durée supérieure à 45 jours ne représentent que 11 % des cas.



**LE DISPOSITIF DE PROTECTION DU RÉSERVISTE :
PRISE EN CHARGE DES BÉNÉFICIAIRES**

La procédure retenue, objet de l'instruction n° 5105 DEF/SGA/DAJ/CX2 du 6 juin 2007 relative à la prise en charge des réservistes blessés en service au cours d'une période d'activité de réserve, permet la prise en compte administrative et financière dès le jour de l'accident de l'ensemble du dossier d'indemnisation par un interlocuteur unique, à savoir le Service Local du Contentieux compétent (SLC).

Ce SLC assure le paiement des indemnités journalières au plus tard dans le mois qui suit l'arrêt temporaire de travail. Le montant de l'indemnité servie est calculé au plus près de celui de l'indemnité journalière dont le réserviste aurait pu bénéficier de sa caisse primaire d'assurances maladie habituelle au titre du risque "accident du travail".

Cependant, la couverture sociale du réserviste doit être améliorée. Dans cette perspective, le ministre de la défense, suite à l'assemblée plénière du 11 janvier 2012, a mandaté le CSRM pour créer un groupe de travail (GT) sur ce sujet. Les travaux du GT ont abouti à 5 préconisations dont les 3 suivantes ont été retenues :

- **Prise en charge accrue des soins du réserviste** grâce à la modification de la convention de 2003 entre le SSA et CNMSS. Ainsi, la procédure de la Déclaration d'Affection Présumée Imputable au Service (DAPIAS), permettant la prise en charge des frais médicaux pourra être renouvelée au-delà des 6 mois initialement prévus et ce, jusqu'à la consolidation. Cette mesure entre en vigueur au 1er janvier 2013.

- **Limitation des pertes de salaires du réserviste.**

L'idée d'appel d'offre auprès d'assureurs privés a été abandonnée. Cependant un projet d'accord est en cours d'étude, entre la DRH-MD et la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés afin de verser les indemnités journalières aux réservistes accidentés ou blessés sous ESR.

- **L'information** par le biais d'un flyer en cours de réalisation par la DICoD. Il devrait être disponible à la fin du 1er semestre 2013.

Deux préconisations n'ont pas été retenues :

- Procéder à un appel d'offres auprès des assurances en vue de la prise en charge du remboursement des indemnités journalières jusqu'à régularisation de sa situation financière.

- Modifier le code des assurances pour y intégrer le risque militaire.

Pour autant, l'intérêt pour les réservistes sous ESR de compléter cette couverture institutionnelle par une assurance complémentaire reste entier.

Des offres contractuelles adaptées à leur situation leur sont désormais proposées par les organismes d'assurances mutualistes spécialisés.

Enfin, il appartient aux réservistes opérationnels de veiller à ce que les risques encourus au cours de leurs activités sous ESR soient bien garantis par leurs assureurs respectifs, notamment pour ce qui concerne les emprunts financiers personnels, immobiliers ou professionnels.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RÉSERVE MILITAIRE

CSRM



Réserviste, civil et militaire à la fois

La protection
du réserviste



| SSA-CNMSS | Modifier la convention (procédure DAPIAS*) | Entrée en vigueur le 01/01/2013 | Il s'agit de prendre en charge le réserviste de la date d'affection à la consolidation | Préconisation validée et effective |
|------------|---|--|---|---|
| DRH-MD | Organiser un appel d'offres | Négociation avec les assureurs | Assurer au réserviste une garantie de salaire | Préconisation non retenue |
| | Versement des indemnités journalières par les caisses d'assurance maladie | En cours de discussion au niveau interministériel et inscription sur l'agenda social | Assurer la perte de revenus immédiate sans se substituer à la réparation intégrale du préjudice | Préconisation retenue, travaux en cours |
| SG/CSRM | Action de communication | Réalisation du Flyer et impression prévue en juin 2013 | Diffusion du Flyer dès que possible avec le bulletin de solde FAQ sur le site du CSRM disponible | Préconisation retenue |
| DRH-MD/DAJ | Modifier le code des assurances | Négociation avec les assureurs | Action à moyen terme en lien avec les parlementaires du CSRM | Préconisation non retenue |

* DAPIAS : Déclaration d'affection présumée imputable au service.

3 LA COMMUNICATION ET LE RAYONNEMENT

3.1 LA COMMUNICATION



En septembre 2012, un vaste chantier de refonte des outils de communication électronique a été lancé afin de s'adapter à la désormais incontournable place prépondérante d'**internet** et des réseaux sociaux.

LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE

Le site internet dédié à la réserve militaire (www.defense.gouv.fr/reserves) a été profondément remanié au cours du second semestre et offre désormais à l'internaute un accès direct à une information fiable et régulièrement mise à jour sur les réserves.



Il a été réorganisé en 5 rubriques thématiques :



La réserve militaire se décline désormais sur le **web social** :

- un fil d'actualité sur **Twitter** et un compte **LinkedIn** ont été créés et sont directement accessibles depuis le site internet. Ces outils de communication seront optimisés en 2013 ;
- la page **Facebook** qui a été refondue. Espace d'échange entre internautes, elle sera renforcée par une modération institutionnelle plus marquée. L'objectif est de mettre à disposition des plus jeunes, notamment, une information vérifiée.

Sur le plan quantitatif, **la moyenne mensuelle** de fréquentation de www.defense.gouv.fr/reserves s'élève à **16 262 visites**. La fréquentation est, comme en 2011, optimale deux mois avant la journée nationale du réserviste, avec un pic qui culmine à **23 884** pour mars 2012.

Sur le plan qualitatif, la mise en ligne des outils de communication dématérialisés a été reconduite dans le cadre de la JNR avant la fin 2013.

« La réserve
militaire se
décline
désormais sur
le web social »



3.2 LA JOURNÉE NATIONALE DU RÉSERVISTE : UNE OPÉRATION DE RELATIONS PUBLIQUES

ORGANISATION

Entre le 12 et le 16 mars, au moins un évènement majeur a été organisé dans chaque département.

Organisées conjointement par les responsables militaires locaux, en liaison avec les autorités civiles, les

activités ont pris la forme de prises d'armes, cérémonies, colloques, forums, tables rondes, présentations ou démonstrations de matériels.

Pour l'ensemble des évènements, centrés sur un même objectif, de nombreux acteurs ont apporté une précieuse contribution.



EVÈNEMENTS MAJEURS

Cinq évènements majeurs ont particulièrement marqué cette JNR 2012 :

- le 15 mars, un colloque, organisé par le Conseil supérieur de la réserve militaire (CSR), la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) et l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN) s'est tenu à l'École Militaire à Paris autour du thème de "La résilience au sein de la Nation". Il a montré toute l'importance de la réserve militaire pour renforcer cette résilience.
- une cérémonie de ravivage de la flamme, dédiée à la réserve et organisée par la gendarmerie nationale, a eu lieu à 18 heures 30 sous l'Arc de triomphe.

- la remise du Prix de la réserve militaire 2012 à l'entreprise **EADS France** et au **Lycée François Truffaut** de Saint-Martin-de-Seignanx dans les Landes (40).



- la signature de conventions de partenariat entre le ministère et 3 entreprises ou administrations : **l'Assistance Publique des Hôpitaux** (AP/HP) de Paris, **le Rectorat de l'académie de Caen** et la société **STX France** basée à Saint-Nazaire.
- **une exposition de 8 photographies** présentant des réservistes opérationnels en situation et représentatifs de l'ensemble des forces armées a été installée en amont de l'événement sur les grilles de l'entrée de l'Ecole militaire mais son impact s'est révélé limité aux riverains.



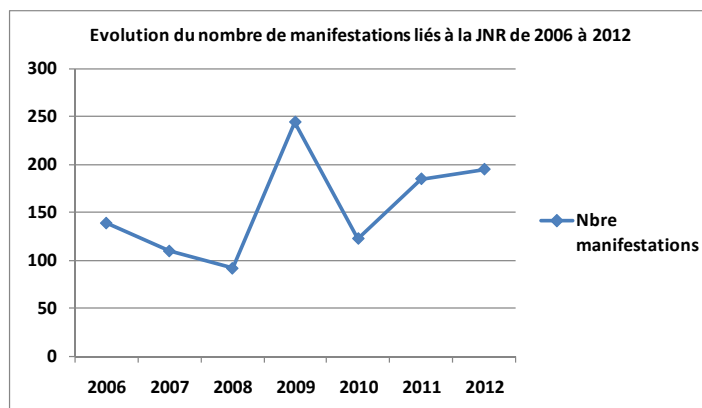
RESULTATS

195 événements interarmées ont été organisés sur tout le territoire national rassemblant réservistes militaires, personnels d'active, membres des associations et population locale.

La hausse des activités d'une année sur l'autre se confirme puisque 185 manifestations étaient organisées en 2011 et 195 en 2012 comme en témoigne le graphique suivant :

Le pic de manifestations observé en 2009 est dû à la superposition de la date de la JNR à la date commémorative du 8 mai 1945.

Cette manifestation d'envergure nationale a rencontré un succès notoire en Ile-de-France comme en province grâce au soutien notamment de l'éducation nationale qui doit rester le partenaire privilégié de cette journée. Les entreprises ont aussi répondu favorablement à la sollicitation du ministère en facilitant la mise à disposition de leurs réservistes au sein d'ateliers et de conférences-témoignages.



« Entre le 12 et le 16 mars, 195 événements interarmées ont été organisés sur tout le territoire national (...) la hausse des activités d'une année sur l'autre se confirme »

LA COMMUNICATION

La communication externe et les relations presse

Avec le soutien du centre de presse de la délégation à l'information et la communication de la défense (DIcOD), un dossier de presse et un communiqué de presse ont été diffusés auprès des rédactions de la presse nationale. Néanmoins, cette diffusion n'a pas été suivie de retombées dans les médias nationaux. La présentation de la JNR au point de presse du ministère une semaine avant l'évènement n'a pas non plus suscité de couverture médiatique.

La presse quotidienne régionale, sollicitée par les organisateurs locaux, a réalisé peu de sujets ou d'articles sur la JNR.

Cet état de fait peut s'expliquer par l'actualité politique du moment (élection présidentielle et événements à Toulouse) qui laissait peu de place à d'autres sujets. Cependant, ce même constat avait été fait les années précédentes.

La communication institutionnelle

La campagne e-régie à l'initiative de la DIcOD et mise en place par le Service d'information du gouvernement (SIG) se traduit par l'insertion de bannières promotionnelles dynamiques sur une sélection de sites gouvernementaux. Elle a permis, comme l'année précédente, de faire connaître à de nombreux internautes l'évènement d'ampleur national qu'est la JNR. Elle a été déclinée du 15 février au 15 mars et a généré plus de 2 000 000 d'impressions et près de 3 000 clics.

Ce succès électronique est confirmé par le succès

de la session sur la réserve militaire de *Parlons Défense* (Facebook Jeunes) qui s'est déroulée du 5 au 25 mars. A l'issue de cette session, la communauté de *Parlons Défense* est de **11 262 personnes**, soit **862 nouveau fans en trois semaines**. La participation des internautes est élevée par rapport aux thèmes précédemment évoqués sur la page : les **56 contenus** ont généré **1 249 likes**, **181 commentaires** et **56 partages**. L'analyse du profil de la communauté montre que la session sur la réserve a bien touché sa cible privilégiée : **80,6% des 862 nouveaux fans ont moins de 24 ans et dans 94% des cas, les contenus publiés ont été vus dans leurs flux d'activité par des jeunes**. Les type de contenus qui ont le plus fait réagir les jeunes sont les témoignages de réservistes (79 likes pour la vidéo sur les réservistes du 13ème RDP), la photothèque (109 likes) et les vidéos.

Les outils de la communication ont été mis en ligne sur www.defense.gouv.fr/reserves. Les organisateurs d'activités disposaient ainsi d'outils téléchargeables à différents formats : logo JNR 2012, affiche, argumentaires spécialisés, éléments de langage...

« La session sur la réserve militaire de *Parlons Défense* (Facebook Jeunes) s'est déroulée du 5 au 25 mars. (...) les 56 contenus ont généré 1 249 likes, 181 commentaires et 56 partages. »



4 LE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

4.1 L'ORGANISATION DU PARTENARIAT

La mise en place et le suivi du partenariat défense/entreprise ont été confiés au CSRM.

But du partenariat : obtenir l'adhésion des employeurs à la politique de la réserve militaire.

L'activité militaire des réservistes est prise pour partie sur leur temps de travail. Leur activité professionnelle et leur rapport avec leur employeur ne doivent toutefois pas en être affectés.

Le CSRM assure cette mission en s'appuyant sur une structure dédiée, le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) reposant lui-même sur un réseau régional de réservistes opérationnels ou citoyens appartenant aux forces armées. Ces réservistes sont des correspondants régionaux entreprises-défense (CRED).

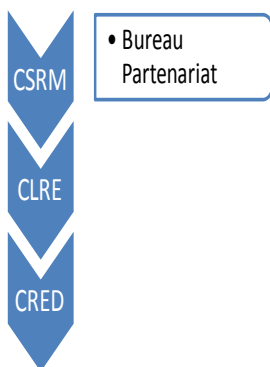
Rôle des CRED : obtenir, par la signature de conventions de partenariat, le soutien des acteurs socio-économiques et d'assurer la médiation de premier niveau entre les employeurs, les réservistes

et les forces armées.

Un bureau « Partenariat » a été créé en 2012 au sein du secrétariat général suite à la réunion du comité directeur du CLRE en mars. Son objectif : développer et animer le réseau des CRED, améliorer le contenu des conventions et assurer une plus grande sélectivité des entreprises. Pour renforcer et assurer la permanence de cette mission, le bureau est dirigé par un officier d'active.

Etat des lieux : fin 2012, le réseau piloté par le CSRM est constitué de 28 CRED couvrant les 17 régions suivantes : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Corse, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que l'Ile de La Réunion.

L'objectif est de porter progressivement le nombre de CRED à 60 avant la fin 2013.



• Bureau
Partenariat

« Fin 2012,
28 CRED
couvrent 17
régions »

4.2 LE DISPOSITIF LÉGAL ET CONVENTIONNEL

Le terme "entreprises" recouvre ici tous les organismes publics et privés y compris les administrations qui emploient du personnel, quel que soit leur statut juridique.

LE DISPOSITIF LEGAL

Le Code de la défense (Art. 4221-4) soutient le partenariat entre la Défense et les entreprises. Des contreparties ont été déterminées et sont progressivement mises en œuvre. Le livre II du code de la défense décrit les obligations des employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels :

Pour l'employeur :

- obligation de libérer son salarié jusqu'à 5 jours par an avec un préavis d'un mois ;
- refus possible au-delà des 5 jours (motivé et notifié) ;
- suspension du salaire laissée à son initiative.

Pour le réserviste :

- droit à 5 jours d'activité par année civile ;
- préavis d'un mois obligatoire ;
- obtention de l'accord de l'employeur au-delà des 5 jours.

LE DISPOSITIF CONVENTIONNEL

Les armées ont besoin de réservistes suffisamment disponibles pour s'intégrer et être efficaces sur le plan opérationnel. Pour cela, l'objectif d'une disponibilité de 20 jours/an est recherché et le dispositif conventionnel permet d'aller au-delà de la loi et d'atteindre cet objectif.

Les entreprises qui acceptent de mettre en œuvre des dispositions plus favorables que celles prévues par la loi matérialisent cette adhésion par la signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire.

Objectif de la convention :

- faciliter la disponibilité et la réactivité du personnel de l'entreprise titulaire d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) ;
- améliorer les conditions de rémunération des réservistes pendant leurs activités militaires par le maintien de tout ou partie de leur salaire ;
- resserrer les liens entre l'entreprise et les forces armées par l'intermédiaire de ses réservistes et du référent-défense désigné dans l'entreprise. Ce dernier est l'interlocuteur direct du CSRM ;
- mettre en place le socle d'un partenariat durable entre la défense et l'entreprise permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération ;
- lier les employeurs vis-à-vis de leurs salariés réservistes opérationnels.
- accepter la clause de réactivité permettant au réserviste de rejoindre son unité sous un délai de 15 jours (ou moins) ;

- s'engager au-delà de ce qu'impose la loi, en particulier en termes de durée des périodes de réserve, de réactivité et de salaire.

Bénéfice pour l'entreprise :

- afficher une démarche citoyenne et démontrer son civisme ;
- obtenir la qualité de "Partenaire de la défense nationale" et le logo qui lui est associé ;
- participer au prix de la réserve militaire organisé chaque année ;
- accéder à des informations du monde de la Défense ;
- accéder à des formations organisées par la Défense (stage IHEDN, formation duales...) ;
- mieux connaître ses salariés réservistes ;
- reconnaître leur civisme et stimuler leur polyvalence ;
- favoriser leur épanouissement et leur équilibre ;
- comprendre l'intérêt qu'elle peut tirer des qualités reconnues aux militaires que ses salariés réservistes sont censés développer (esprit d'équipe, sens des responsabilités, goût de l'initiative, réflexe du rendu-compte, discipline, loyauté, sang-froid et réactivité positive en gestion de crise ... en somme un SAVOIR-ETRE) ;
- ouvrir des horizons en matière de coopération civilo-militaire.

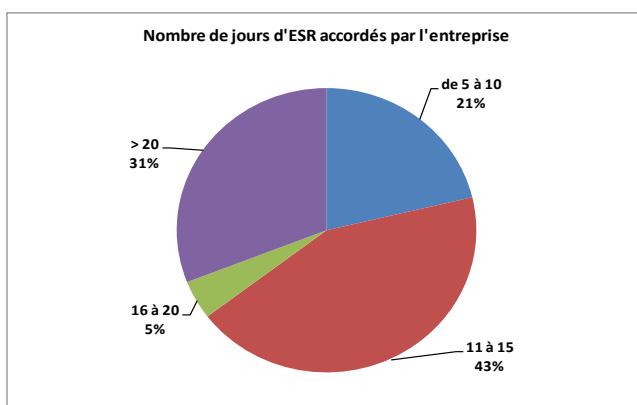
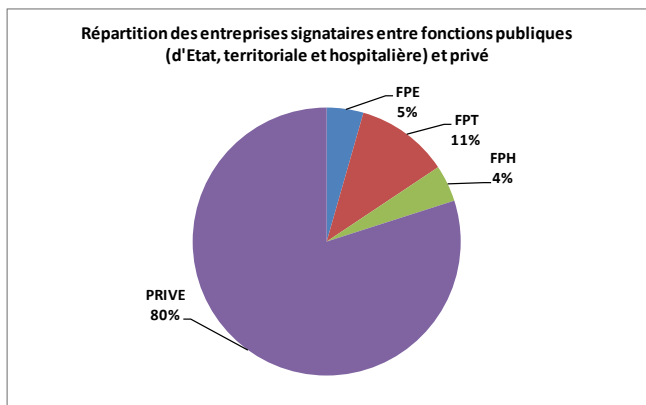
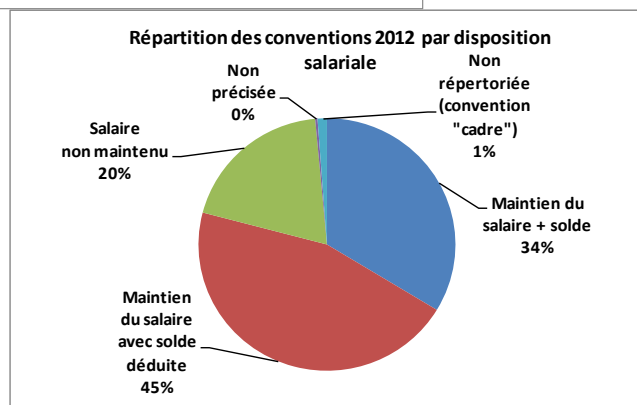
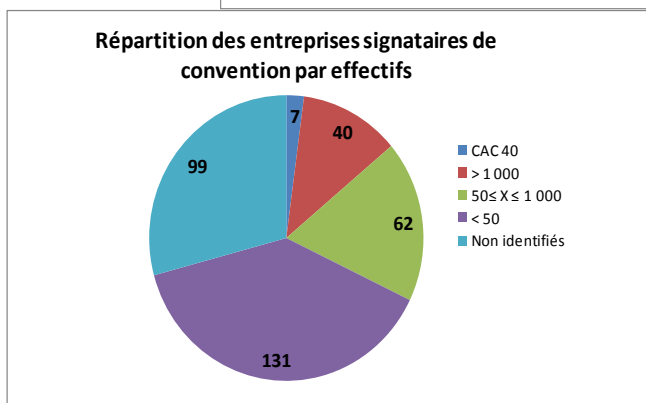
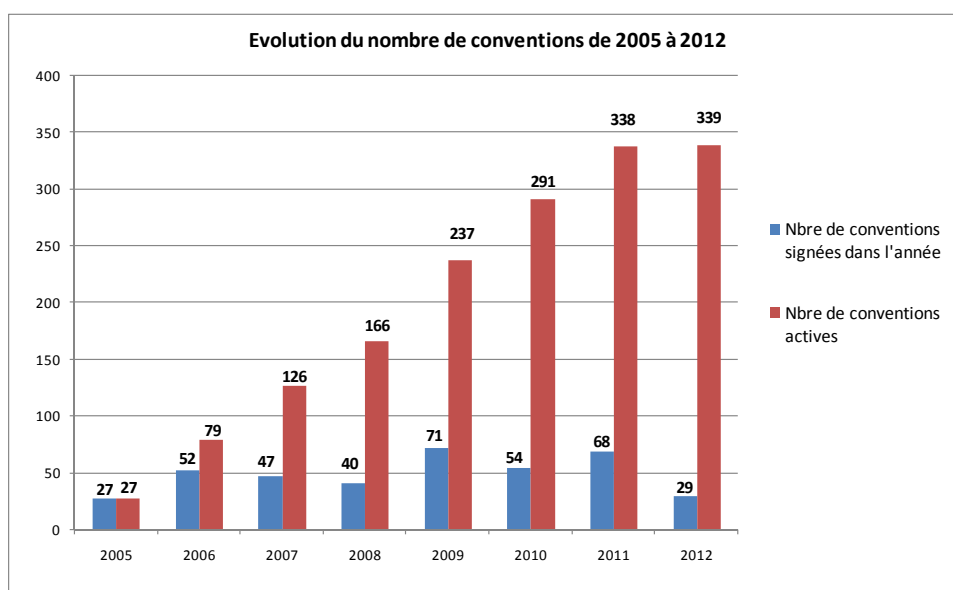


4.3 RESULTATS

En 2012, **29 entreprises ont signé la convention de partenariat avec la défense** portant ainsi à **339 le nombre de conventions actives** (28 conventions non renouvelées).

Le réseau de ces entreprises Partenaires de la défense est animé par le Comité de liaison réserve-entreprises (CLRE) du Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRM). Afin de privilégier une approche plus qualitative que quantitative des conventions, le secrétaire général du CSRM a fixé pour objectif de cibler les entreprises de plus de 50 salariés.

Les entreprises signataires représentent un panel très large d'activités (distribution, services informatiques, aéronautique, services publics, vente, commerce, industrie agroalimentaire, énergie, chimie, audit et expertise comptable, artisanat), et statuts (entreprises individuelles, sociétés commerciales, collectivités territoriales, hôpitaux) et de tailles.



5 LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Lors de l'assemblée plénière du 11 janvier 2012, mandat a été donné au secrétaire général du CSRM par le ministre de la Défense pour la création de groupes de travail (GT) portant sur les thèmes ci-après :

- le dispositif compensatoire pour l'entreprise
- la couverture sociale du réserviste

DISPOSITIF COMPENSATOIRE POUR L'ENTREPRISE

Les rapports de ces GT ont abouti aux conclusions suivantes :

Le groupe de travail a rendu ses conclusions le 12 novembre 2012. Les propositions du rapport se font autour de trois axes :

Une amélioration de la compensation financière apparaît possible, suite à l'analyse des éléments statistiques fournis par l'EMA et le secrétariat général du CSRM. Le rapport propose qu'une analyse statistique fine de la réserve soit effectuée par le ministère afin d'évaluer la part de réservistes salariés ayant entre 31 et 60 jours d'activité. L'indemnisation des entreprises ayant des réservistes avec 31 à 60 Jours d'ESR par an.

Une amélioration de la formation pour les réservistes issus de la société civile est préconisée qu'elle soit initiale ou continue. Un effort doit être fait pour que ces connaissances puissent déboucher sur une validation des acquis et de l'expérience, reconnue soit par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche soit par le ministère chargé de la formation professionnelle. Des démarches auprès de ces ministères sont nécessaires pour obtenir une reconnaissance civile des formations dispensées par le ministère de la Défense.

La communication apparaît comme l'élément le plus important du rapport. Le premier axe porte sur la formation civique, citoyenne et à l'esprit de Défense des employeurs et futurs cadres de la société civile (communication dans les grandes écoles de commerces et d'ingénieurs et à destination des chefs d'entreprise). Le deuxième axe porte sur une communication interne afin que les réservistes soient mieux connus, reconnus et acceptés. Le troisième et dernier axe de communication porte sur une communication vers la population entière afin de montrer l'apport essentiel des réservistes à la Nation et l'avantage de leur double appartenance (civile et militaire).

Suite à ces propositions plusieurs actions ont été lancées ou sont encore en cours d'étude :

Etudier la possibilité et la faisabilité avec les acteurs concernés au ministère de la Défense d'indemniser les entreprises les plus impactées par des réservistes titulaires d'un ESR dont la durée se situe entre 31 et 60 jours.

Etudier les formations dispensées par le ministère de la Défense, possibles pour les réservistes.

Engager des démarches auprès des deux ministères concernés par la formation professionnelle pour faire reconnaître les formations militaires (en partie ou en totalité).

Lancer une opération de communication avec des supports (papier, vidéo, photo, ...) comportant une stratégie pour chaque cible : l'interne ministère de la Défense, les employeurs et futurs cadres et la population française (plan de communication à construire).

LA COUVERTURE SOCIALE DU RESERVISTE

Le groupe de travail a rendu ses conclusions le 17 juillet 2012.

(Cf. page 22 LE DISPOSITIF DE PROTECTION DU RESERVISTE / PRISE EN CHARGE DES BENEFICIAIRES).

AUTRES GT

Plusieurs réflexions menées en 2012 ont conduit à la création de deux autres groupes de travail.

Le groupe de travail « JNR » a pour but de réfléchir aux évolutions futures possibles de cette journée. Les conclusions sont attendues à l'été 2013.

Le groupe de travail « Impact de la loi sur la réserve de sécurité nationale sur la réserve militaire ». Il a pour but d'anticiper toutes les conséquences que pourrait avoir cette loi sur la réserve militaire, une fois le décret d'application validé. Les conclusions sont également attendues pour l'été 2013.

« le dispositif
compensatoire
pour
l'entreprise »

« la couverture
sociale du
réserviste »

C HAPITRE 3 : CONCLUSION

Si les forces armées confirment la nécessité de la réserve opérationnelle pour remplir son contrat opérationnel, le budget affecté à cette réserve en 2012 n'a pas permis, malgré le « dépyramidage » conduit par les employeurs militaires, de maintenir le nombre de jours d'activité en 2012.

Dans le contexte actuel, l'objectif de 80 000 réservistes opérationnels pour les armées (40 000) et la gendarmerie nationale (40 000) paraît un objectif décalé par rapport aux ressources budgétaires allouées. Le livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale de 2013 sera l'occasion de réviser cet objectif quantitatif et donner un cadre plus précis à la réserve opérationnelle. Optimiser l'emploi, fidéliser le réserviste et le développement dans les domaines déficitaires seront les trois axes d'effort des prochaines années.

L'essor de la réserve citoyenne démontre tout l'intérêt que représentent ces bénévoles pour à la fois diffuser l'esprit de défense, être des relais des forces armées dans la population mais aussi renforcer les capacités des forces armées dans des domaines duaux et non opérationnels. Le réseau constitué par l'EMA sur la cyber défense préfigure l'emploi des ces réservistes dans certains domaines.

Enfin, les groupes de travail conduit par le CSRM ont amélioré deux domaines sensibles pour les réservistes et leurs employeurs civils : la protection des réservistes blessés ou accidentés est meilleure, de même des dispositions sont prises pour une coopération plus forte et constructive avec les entreprises et l'administration.

C H A P I T R E 4 : A N N E X E S



2012

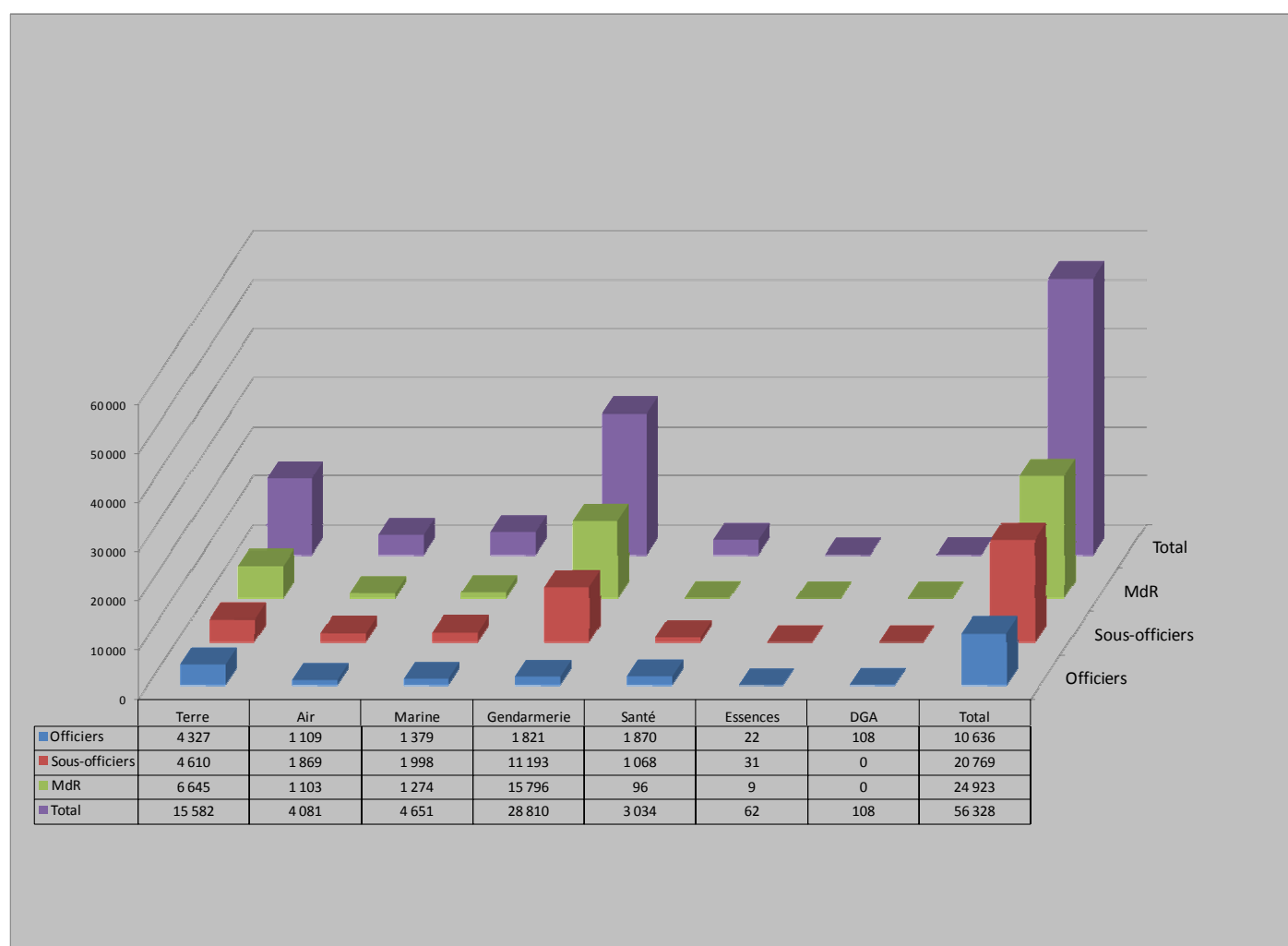
Rapport d'évaluation
de la Réserve Militaire



■ Réserviste, civil et militaire à la fois

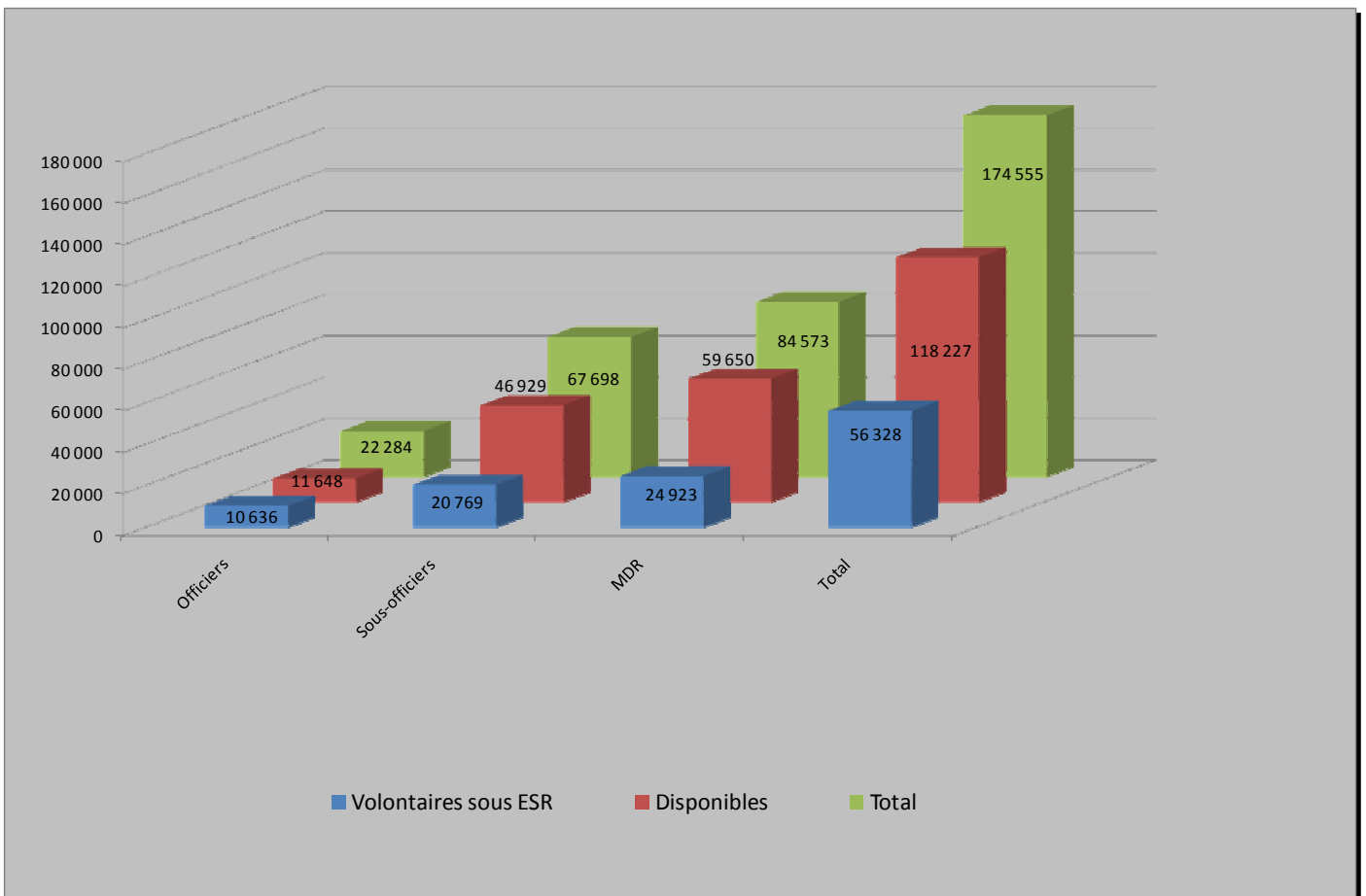
ANNEXE 1

RÉPARTITION DES RÉSERVISTES OPRÉRATIONNELS SOUS ESR
AU 31 DÉCEMBRE 2012



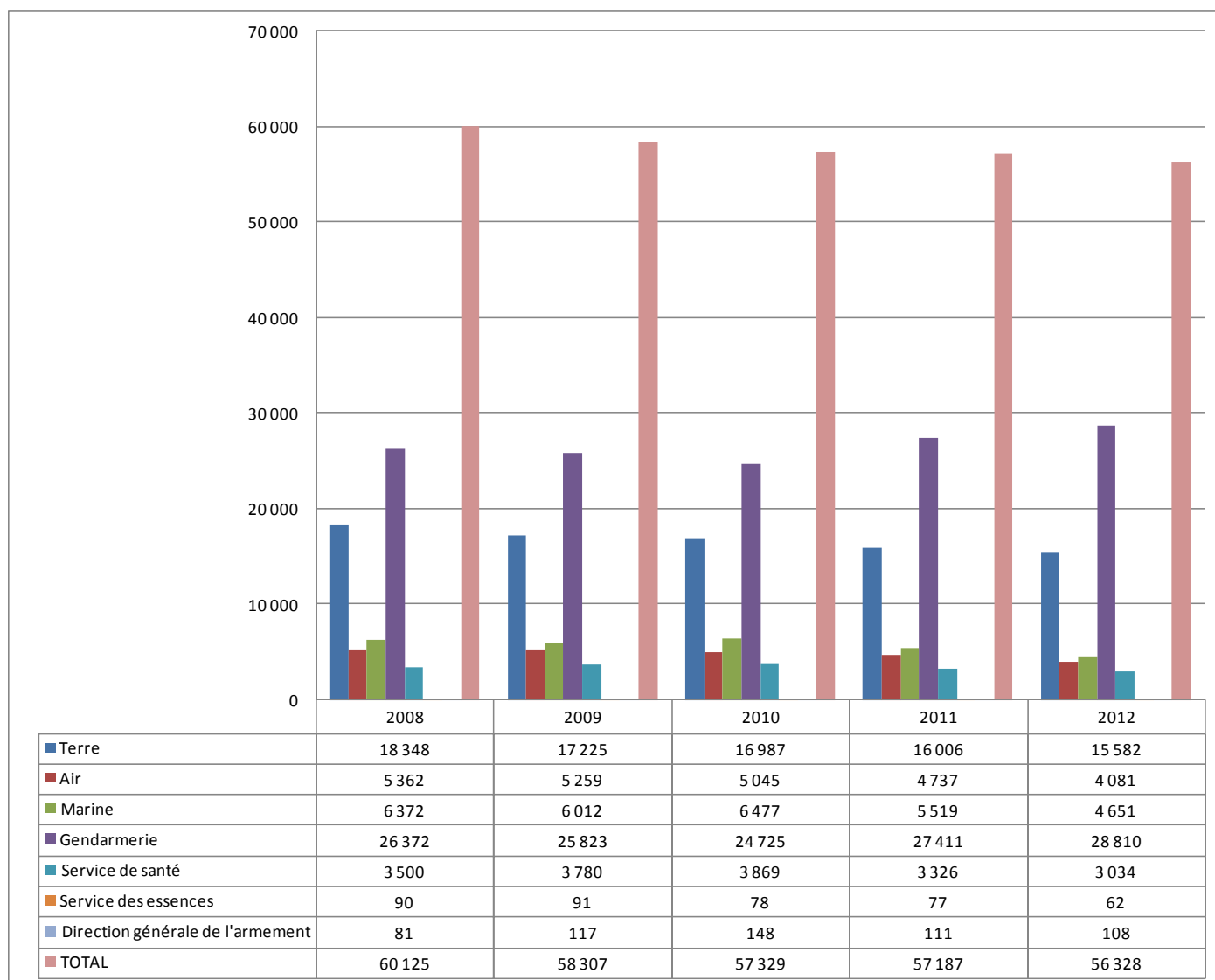
ANNEXE 2

RÉPARTITION CATÉGORIELLE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS SOUS ESR ET DES DISPONIBLES AU 31 DÉCEMBRE 2012



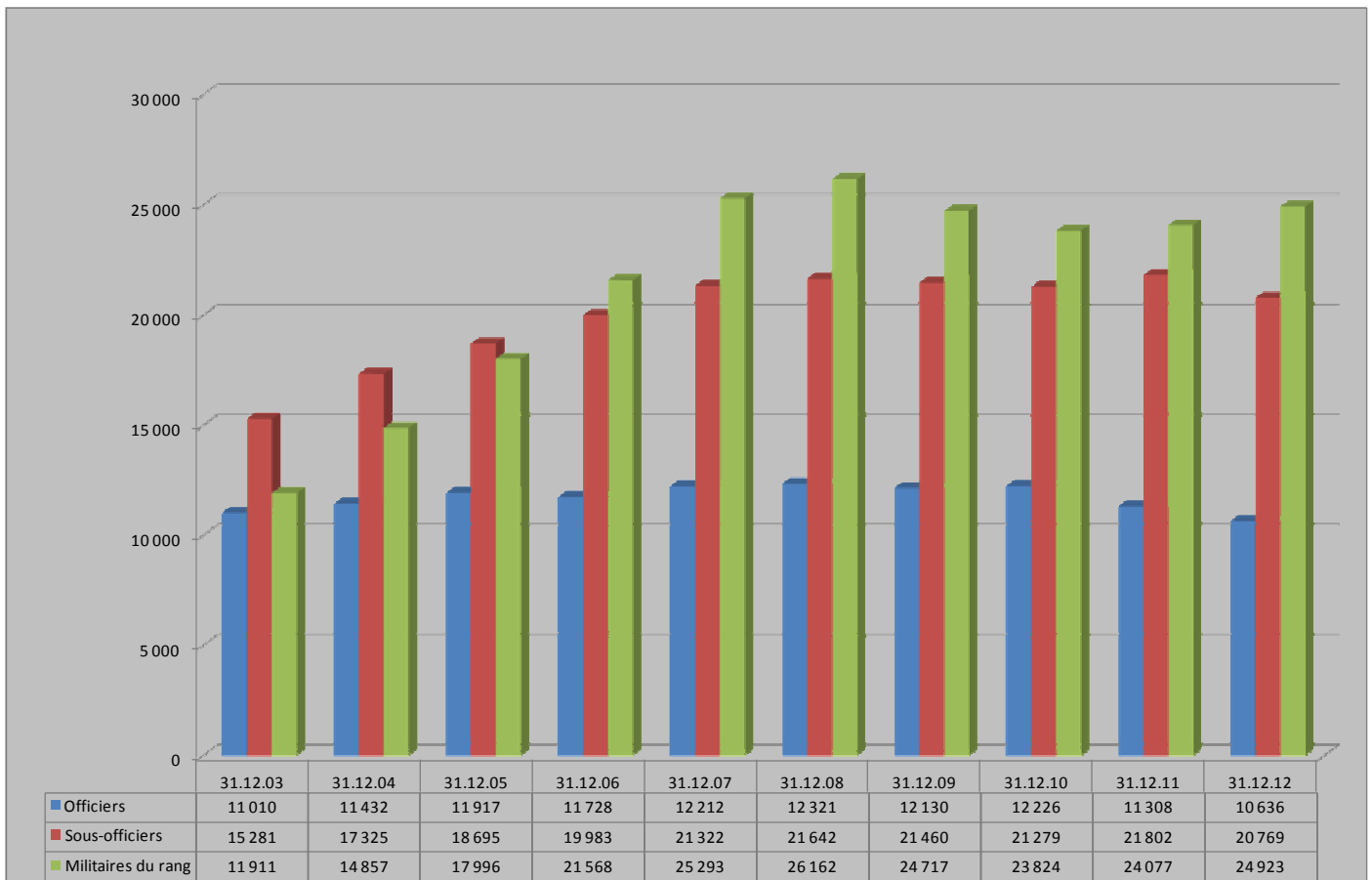
ANNEXE 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ESR ENTRE 2008 ET 2012



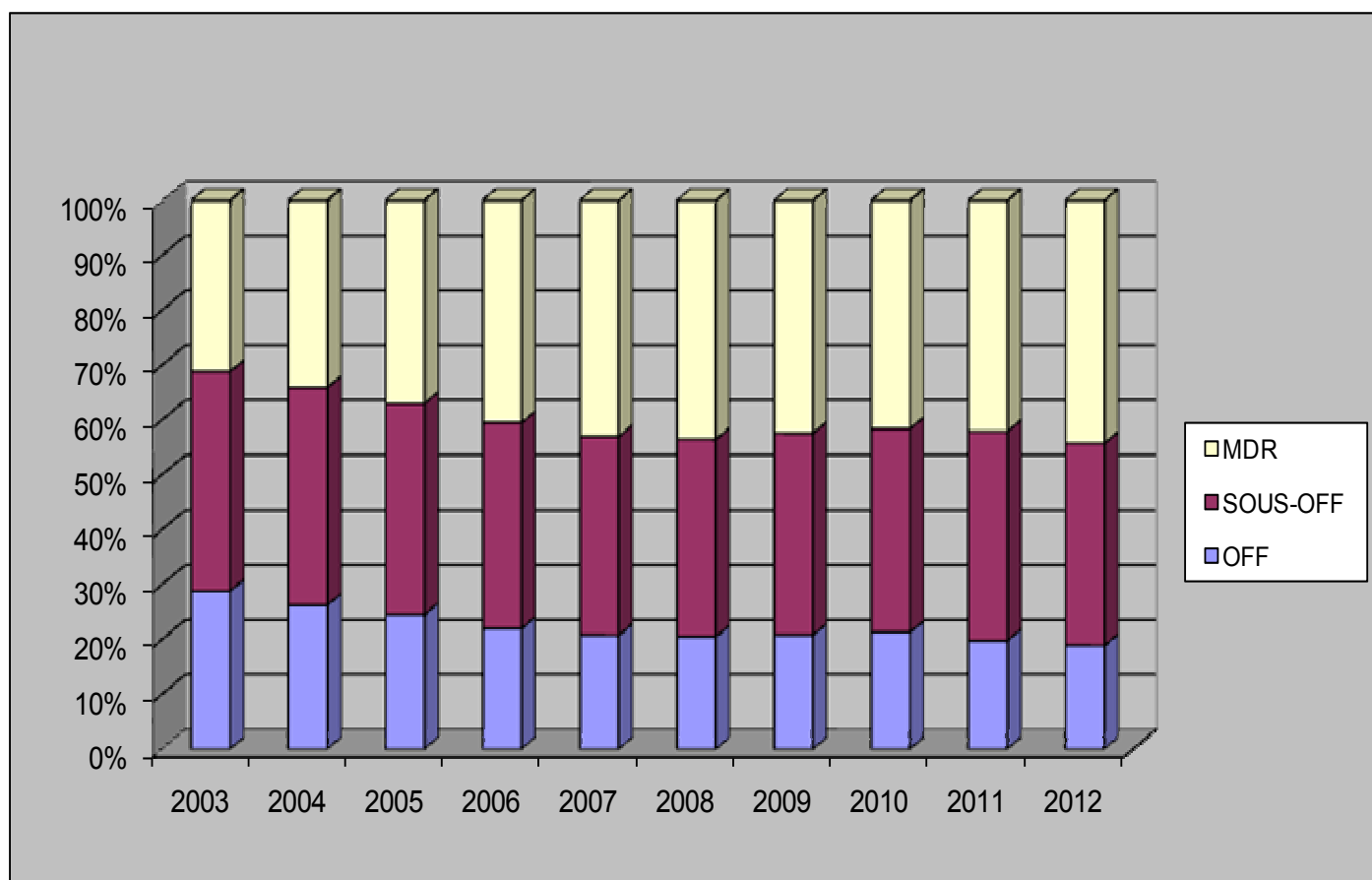
ANNEXE 4

DISTRIBUTION DES ESR ENTRE 2003 ET 2012 EN CATÉGORIE DE GRADES



ANNEXE 5

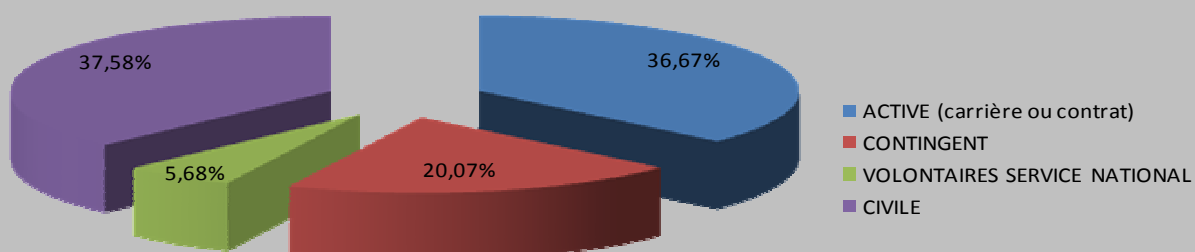
ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION CATÉGORIELLE DES EFFECTIFS (ESR)
ENTRE 2003 ET 2012



ANNEXE 6

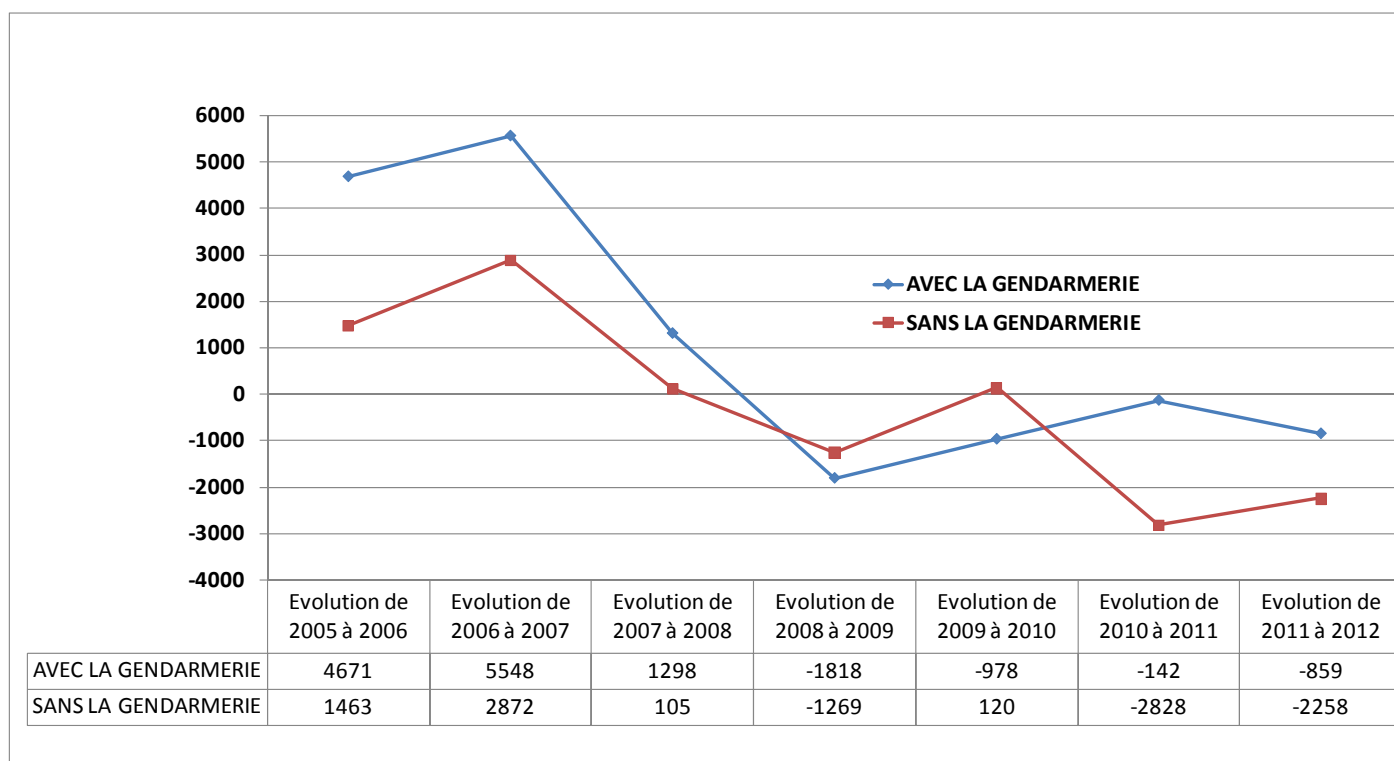
RÉPARTITION DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS PAR ORIGINES

| | ARMEE DE TERRE | ARMEE DE L'AIR | MARINE | GENDARMERIE | SERVICE DE SANTE | SERVICE DES ESSENCES | DELEGATION GENERALE POUR L'ARMEMENT |
|---|----------------|----------------|--------|-------------|------------------|----------------------|-------------------------------------|
| CARRIERE/CONTRAT | 51,59% | 60,18% | 66,16% | 21,41% | 27,13% | 87,10% | 36,11% |
| CONTINGENT | 14,97% | 10,78% | 3,81% | 26,23% | 26,01% | 12,90% | 0,00% |
| VOLONTAIRES DANS LES ARMEES ET GENDARMES ADJOINTS | 0,00% | 0,05% | 1,59% | 10,65% | 1,75% | 0,00% | 0,00% |
| VOLONTAIRES ISSUS DE LA SOCIETE CIVILE | 33,44% | 28,99% | 28,45% | 41,70% | 45,12% | 0,00% | 63,89% |



ANNEXE 7

SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION DES RÉSERVISTES
OPÉRATIONNELS (RO1) ENTRE 2005 ET 2012





Conseil Supérieur
de la Réserve Militaire



Chargés de projet : lieutenant de vaisseau (marine) Jean-Philippe Descolas, capitaine (air) (R) Fabrice Maronneaud.

Directeur de projet : contre-amiral (marine) Antoine de Roquefeuil.

Contributeurs : capitaine (gendarmerie) Philippe Lebourgeois, capitaine (terre) Irène Pucci, lieutenant (air) Solène Darras.

Crédits des photos : Ministère de la défense - DR SIRPA GEND/Vujatovic